



LE  
**SOMMET**

MARS 2021

*Félicitations  
à Dany Drouin  
et à son équipe!*

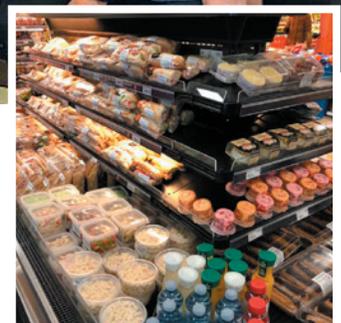


Municipalité de  
**Saint-Ferréol-les-Neiges**

SAINTFERREOLLESNEIGES.QC.CA



P. 16  
Budget



P. 18  
Nouvelle épicerie

# CONSEIL MUNICIPAL



**PARISE CORMIER**, mairesse  
418 456-5221  
sflnmaire@icloud.com



SAINTFERROLLESNEIGES.QC.CA



**MÉLANIE ROYER-COUTURE**  
Conseillère district #1  
581 984-4313  
sflndis1@icloud.com



**DENIS ROY**  
Conseiller district #2  
418 805-8327  
sflndis2@icloud.com



**SUZANNE DEMERS**  
Conseillère district #3  
418 931-4746  
sflndis3@icloud.com



**LOUISE THOUIN**  
Conseillère district #4  
581 982-7557  
louise\_thouin@videotron.ca



**MAGELLA TREMBLAY**  
Conseiller district #5  
418 569-7599  
sflndis5@icloud.com



**RÉJEAN MORENCY**  
Conseiller district #6  
418 826-3260  
sflnd5@icloud.com

## HÔTEL DE VILLE (150, rue du Moulin)

### Heures d'ouverture :

Du lundi au jeudi . . . . . de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30  
Vendredi . . . . . de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h

### NOUS JOINDRE

Téléphone : 418 826-2253 Télécopieur : 418 826-0489  
info@saintferrollesneiges.qc.ca [www.saintferrollesneiges.qc.ca](http://www.saintferrollesneiges.qc.ca)

**Chantal Gauthier (secrétariat)**  
info@saintferrollesneiges.qc.ca

**Manon Larouche (taxation) :**  
taxation@saintferrollesneiges.qc.ca

**Gabrielle Leclerc (responsable de la programmation et des événements)**  
loisirs@sainttitedescaps.com

**Benoît Cloutier (directeur des travaux publics)**  
voirie@saintferrollesneiges.qc.ca

**Martin Pouliot (directeur des loisirs)**  
loisirs@saintferrollesneiges.qc.ca

**Martin Leith (secrétaire-trésorier)**  
tresorier@saintferrollesneiges.qc.ca

**François Drouin (directeur général)**  
directeur@saintferrollesneiges.qc.ca

## SERVICE D'URBANISME

### Heures d'ouverture :

Du lundi au jeudi . . . . . de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30  
Vendredi . . . . . de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h

### NOUS JOINDRE

Téléphone : 418 826-2253  
urbanisme@saintferrollesneiges.qc.ca

**Vicky Viens (secrétariat)**  
**Simon Demers (inspecteur en bâtiment)**  
**Amélie Bertaigne (inspectrice en bâtiment)**  
**Simon Théberge (directeur de l'urbanisme)**

## SOMMAIRE

2 Conseil municipal	18 Nouvelle épicerie Bonichoix
3 Bon à savoir	24 Urbanisme
4 Rubrique de la mairesse	25 Loisirs
5 Vie municipale en bref	28 Près de chez vous
14 Échos de la MRC	33 Vie paroissiale
16 Budget	34 Bibliothèque

## CONSEIL MUNICIPAL

Horaire des séances ordinaires :

6 avril - 3 mai - 7 juin

## COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

Horaire des séances régulières :

20 avril, 19 h

(dépôt des documents avant le 13 avril)

18 mai, 19 h

(dépôt des documents avant le 11 mai)

15 juin, 19 h

(dépôt des documents avant le 8 juin)

## BIBLIOTHÈQUE

Heures d'ouverture :



**Mardi :** de 13 h 30 à 16 h 30

**Mercredi :** de 13 h 30 à 16 h 30  
et de 18 h 30 à 20 h

**Judi :** de 18 h 30 à 20 h

**Samedi :** de 13 h 30 à 16 h 30

**Dimanche :** de 13 h 30 à 16 h 30

**Horaire spécial en temps de COVID-19 pour le service de prêt sans contact :**

**Mardi :** de 13 h 30 à 14 h 30

**Mercredi :** de 13 h 30 à 14 h 30 et  
de 18 h 30 à 19 h 30

**Judi :** de 18 h 30 à 19 h 30

**Samedi :** de 13 h 30 à 14 h 30

**Dimanche :** de 13 h 30 à 14 h 30

## LE SOMMET

Conception, mise en page  
et impression (1925 exemplaires)  
Imprimerie Blouin Inc.

### Responsable du journal

Martin Pouliot, directeur des loisirs  
loisirs@saintferreollesneiges.qc.ca

Mention de sources : Freepik, Rawpixel,  
Pixabay et gracieuseté

NOTE : Les auteurs sont les seuls  
responsables du contenu des articles.

## TRAVAUX PUBLICS

Numéro d'urgence :

En dehors des heures normales de bureau, pour toute urgence relative aux travaux publics, telle qu'un bris d'aqueduc, un refoulement d'égout ou un arbre tombé, vous pouvez composer le 418 826-3350.

**ÉCOCENTRE (4054, avenue Royale)**

Fermé (réouverture en mai 2021)



## ESPACE TROC'DON!

Fermé (réouverture en mai 2021)

## MAISON DES JEUNES LA ZONE

**Mercredi :** de 18 h à 21 h

**Vendredi :** de 18 h à 22 h

## COLLECTE DES ORDURES

Toutes les semaines

**Secteur ouest :** les lundis

**Secteur est :** les mercredis

## COLLECTE DES MATIÈRES RECYCLABLES

Un lundi sur deux :

5 avril – 19 avril

3 mai – 17 mai – 31 mai

14 juin

## COLLECTE DES DÉCHETS MONSTRES

(\*un seul passage par rue\*)

**Secteur ouest :**

du 17 au 21 mai 2021

**Secteur est :**

du 24 au 28 mai 2021

## NUMÉROS UTILES



**Aide chez-soi Orléans :**

418 664-2222

**Aréna Côte-de-Beaupré :** 418 827-4501

**Association Bénévole Côte-de-Beaupré :**

418 827-8780

**Bibliothèque :** 418 826-3540

**Bureau de la protection de la faune :**

1 877 346-6763

**Bureau de poste :** 418 827-4116

**Caisse Desjardins de La Côte-de-Beaupré :**

418 827-3768

**Cercle de Fermières :** 418 928-2430

**CLSC (Beaupré) :** 418 827-5241

**Club de l'Âge d'Or :** 418 826-2253

**Développement Côte-de-Beaupré :**

418 827-5256

**École Caps-des-Neiges I :**

418 821-8055

**École de peinture Marie Tardif :**

418 826-0548

**École de karaté Luc Paquette :**

418 953-5152

**Hôpital Sainte-Anne-de-Beaupré :**

418 827-3726

**Maison des Jeunes La Zone :**

418 826-3107

**MRC de La Côte-de-Beaupré :**

418 824-3444

**Office municipal d'habitation :**

418 702-1318

**Patinoire :** 418 520-1810

**Presbytère :** 418 826-2554

**Station Mont-Sainte-Anne :**

418 827-4561

**Ressources familiales**

**Côte-de-Beaupré :** 418 827-4625

**École de musique Côte-de-Beaupré :**

info@ecolemusiquebeaupre.com

# RUBRIQUE DE LA MAIRESSE

Il y a un an débutait une longue période de restrictions sanitaires en raison de la COVID-19. La vaccination en cours va nous permettre des assouplissements sous peu. Nous devons vivre encore un bon moment avec des contraintes avant de retrouver une vie normale. Nous sommes tout de même dans la bonne direction. Voir nos aînés se faire vacciner, ça fait du bien, c'est très encourageant.

La COVID-19 rend plus difficiles les contacts avec notre population. Nous en sommes conscients. Les rencontres citoyennes en personne ne sont pas possibles, les conseils sont tenus à huis clos et les rencontres entre les élus se font par visioconférence. La Municipalité a mis en place des mesures pour optimiser ses communications et vous tenir bien informés. Nous avons apporté des modifications au site Internet afin de faciliter la recherche des séances et des procès-verbaux. Les séances du conseil sont enregistrées et sont disponibles dès le lendemain. L'ordre du jour est affiché à la porte d'entrée de l'hôtel de ville le jour même des séances et est diffusé sur notre site Internet. Des résumés des procès-verbaux sont aussi disponibles. Il est également possible de poser des questions par courriel et on y répond à la séance du conseil. Malgré tout cela, nous avons très hâte de revenir à la normale et de revoir notre population.

## PROJETS MUNICIPAUX

### CRÉATION D'UN CPE



Dans le journal paru en décembre dernier, j'ai effleuré le sujet d'un CPE pour notre municipalité. Sachez maintenant qu'un projet de 68 places a été déposé à la mi-janvier par le CPE La Peluche de Beupré. Pour démontrer notre intérêt, nous avons fait l'acquisition d'un terrain, tout près de la caserne de pompiers, sur la rue

des Marguerites, au cœur du village, en vue de sa construction. Nous aurons des nouvelles du gouvernement au cours de l'été, si le projet est retenu. Nous sommes les seuls en lice sur toute la Côte-de-Beupré et l'île d'Orléans. Tous les espoirs sont permis. Nous avons besoin de ces nouvelles places pour les familles de notre municipalité.

### RÉAMÉNAGEMENT DE NOTRE BIBLIOTHÈQUE

Un autre projet sur lequel nous travaillons depuis un moment mérite votre attention. En février, nous avons déposé au ministère de la Culture et des Communications une demande de subvention concernant l'agrandissement et le réaménagement de notre bibliothèque ainsi que la rénovation du bâtiment de l'ancien hôtel de ville. Cette subvention, si elle est acceptée, représente 70 % des coûts remboursés pour la bibliothèque. L'ensemble du projet est évalué à près de 2 millions de dollars. Le bâtiment date des années 1960. Il a besoin de rénovations : des travaux importants sont à prévoir afin de le maintenir en bon état, à l'intérieur et à l'extérieur. Au cœur du village, ce sera un magnifique centre culturel et communautaire pour l'ensemble de notre population.

### TRAVAUX DE LA VOIRIE POUR 2021

Les travaux sur les rues de la Sagamité, du Faubourg et du Moulin débuteront au printemps. Quant à ceux de l'avenue Royale (entre du Moulin et des Pionniers), ils sont reportés à l'an prochain. La réfection de deux sections du rang Sainte-Marie est également prévue pour cet été.

### SERVICE INCENDIE

Est-ce que vous saviez que notre Municipalité compte 27 pompiers à temps partiel et un directeur du service incendie ? La Municipalité doit pouvoir compter sur un nombre suffisant de pompiers à temps partiel lors d'interventions. Le conseil et la direction souhaitent reconnaître le travail exceptionnel de ces hommes qui combattent des incendies et répondent à des appels d'urgence afin d'effectuer des sauvetages lors d'accidents hors route. C'est un travail qui comporte un niveau de danger assez élevé. Ils doivent suivre une formation à cet effet et maintenir leurs connaissances à jour. C'est exigeant, leur travail est très apprécié et les interventions sont efficaces. De plus, ces pompiers à temps partiel s'impliquent dans la communauté en donnant de leur temps à la Municipalité pour certaines de nos activités. Il arrive à l'occasion que nous recevions des lettres de remerciements de citoyens pour leurs interventions. Pour toutes ces raisons, nous voulons partager avec vous notre reconnaissance pour le travail essentiel qu'ils font pour nous et pour vous.



Malgré le confinement, les restrictions sanitaires et les autres mesures en lien avec la COVID-19, votre conseil continu de travailler très fort pour administrer, développer et améliorer les services offerts à l'ensemble de la population.

## RÉSUMÉ DES DÉCISIONS DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-FERRÉOL-LES-NEIGES, TENUE PAR VISIOCONFÉRENCE, À HUIS CLOS, LE 7 DÉCEMBRE 2020.

<b>Rés. #20-348</b>	Acceptation que la présente séance soit tenue à huis clos par visioconférence.	
<b>Rés. #20-349</b>	Approbation du procès-verbal du 2 novembre 2020, tel que rédigé.	
<b>Rés. #20-350</b>	Approbation du procès-verbal du 9 novembre 2020, tel que rédigé.	
<b>Rés. #20-351</b>	Autorisation du paiement des dépenses du mois de novembre 2020, d'une somme de 153 014,35 \$.	
<b>Rés. #20-352</b>	Autorisation du paiement des dépenses du mois de novembre 2020 du règlement #18-730 (aménagement au parc du Faubourg Olympique), au montant total de 16 549,60 \$.	
<b>Rés. #20-353</b>	Autorisation du paiement des dépenses du mois de novembre 2020 du règlement #19-748 (réfection de la voirie sur l'avenue Royale), au montant total de 7 562,14 \$.	
<b>Rés. #20-354</b>	<b>Autorisation que les règlements d'emprunt suivants soient financés par billets :</b>	
	#09-580 pour un montant de 940 800 \$ #10-594 pour un montant de 43 500 \$ #10-592 pour un montant de 385 300 \$ #15-679 pour un montant de 138 600 \$	#15-679 pour un montant de 166 800 \$ #18-730 pour un montant de 123 700 \$ #19-763 pour un montant de 9 400 \$
<b>Rés. #20-355</b>	Autorisation que la Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges accepte l'offre qui lui est faite de la CD DE LA CÔTE-DE-BEAUPRÉ pour son emprunt par billets en date du 14 décembre 2020 au montant de 1 808 100 \$.	
<b>Rés. #20-356</b>	Autorisation à la mairesse, madame Parise Cormier à signer le protocole d'entente relatif à l'octroi d'une aide financière à la Municipalité dans le cadre du sous-volet 1.1 du programme Fonds pour l'infrastructure municipale d'eau et à le transmettre au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.	
<b>Rés. #20-357</b>	Attestation que les travaux de cohésionnement du segment #3B sur l'avenue Royale ont été effectués en octobre 2020 dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale (no. dossier: RIRL 2018-830) et que le coût total du projet est de 228 000 \$.	
<b>Rés. #20-358</b>	Refus de la soumission de GFL Environnement Inc. et parution d'un appel d'offres pour obtenir des soumissions pour la cueillette et le transport des ordures ménagères sur le territoire de la municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges pour la période 2021-2025.	
<b>Rés. #20-359</b>	Autorisation au directeur général, monsieur François Drouin à signer la lettre d'entente no 14 avec le Syndicat des employés municipaux de la Côte-de-Beaupré.	
<b>Rés. #20-360</b>	Autorisation de l'attribution d'une subvention de 1 000 \$ à l'Association Bénévole Côte-de-Beaupré.	
<b>Rés. #20-361</b>	Autorisation au directeur général, monsieur François Drouin à signer l'entente avec la Municipalité de Saint-Joachim pour l'accompagnement de trois employés de la Municipalité, en parrainage, pour la formation en eau potable.	
<b>Rés. #20-362</b>	Refus des deux projets citoyens pour le volet jeunesse présentés dans le cadre du Projet participatif citoyen. Les responsables des deux projets citoyens seront informés que leur projet respectif ne respecte pas les critères d'admissibilité et ne peut pas être retenu pour la réalisation dans l'année suivante.	
<b>Rés. #20-363</b>	Autorisation que le taux d'intérêt sur les comptes à recevoir pour 2021 soit fixé à 12 %.	
<b>Rés. #20-364</b>	Désignation de monsieur Magella Tremblay à agir comme maire suppléant pour la période du 1 <sup>er</sup> janvier 2021 au 31 juillet 2021.	
<b>Rés. #20-365</b>	Engagement de monsieur Alex Lavoie comme pompier volontaire à temps partiel.	
<b>Rés. #20-366</b>	Autorisation que les bureaux administratifs de la Municipalité soient fermés du 23 décembre 2020 à 15 h au 5 janvier 2021 pour la période des Fêtes.	
<b>Rés. #20-367</b>	Autorisation du calendrier relatif à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2021.	
<b>Rés. #20-368</b>	Autorisation de la demande de construction d'une résidence unifamiliale jumelée située au 129 et au 131, rue de la Tourbe.	

<b>Rés. #20-369</b>	Acceptation de la dérogation mineure au 56, rue du Marais visant à permettre l'agrandissement du bâtiment principal.		
<b>Rés. #20-370</b>	Acceptation de la demande de permis pour l'agrandissement de la résidence unifamiliale isolée située au 56, rue du Marais.		
<b>Rés. #20-371</b>	Refus de la demande de permis pour la rénovation d'une résidence unifamiliale jumelée située au 129, rue des Myrtilles, soit pour la rénovation de la galerie en cour latérale.		
<b>Rés. #20-372</b>	<b>Acceptation des permis de construction pour les projets suivants :</b>		
	<b>Adresse</b> 186, rang Saint-Julien 355, rang Saint-Antoine	<b>Type de demande</b> 15 bâtiments isolés Construction résidence unifamiliale isolée	<b>Recommandations CCU</b> #20-170 #20-173
<b>Rés. #20-373</b>	Refus de la demande de permis pour la rénovation d'une résidence unifamiliale isolée située au 14, rue du Promontoire, soit pour la rénovation de la galerie en cour latérale.		
<b>Rés. #20-374</b>	Acceptation de la demande de dérogation mineure pour la construction d'une résidence unifamiliale isolée sur les lots 5950777-5950776-5950775-5950774 sur la rue de la Ferréolaise.		
<b>Rés. #20-375</b>	Acceptation de la demande de dérogation mineure visant à permettre la construction, sur des lots projetés situés à même l'actuel lot 5 949 767 (rang Saint-Julien) de deux habitations unifamiliales isolées.		
<b>Rés. #20-376</b>	Refus d'appuyer la demande d'autorisation visant l'aliénation du lotissement d'une superficie de 430 m <sup>2</sup> du lot 6 091 531 afin de pouvoir agrandir le lot 6 091 313.		
<b>Avis de motion</b>	Qu'à une prochaine séance sera soumis pour adoption le règlement #20-795 relatif à la gestion des services d'entretien d'aqueduc et d'égout concernant des dispositions sur la tarification pour 2021.		
<b>Avis de motion</b>	Qu'à une prochaine séance sera soumis pour adoption le règlement #20-796 relatif à la gestion des déchets concernant des dispositions sur la tarification pour 2021.		
<b>Avis de motion</b>	Qu'à une prochaine séance sera soumis pour adoption le règlement #20-797 modifiant le règlement de zonage #15-674 pour établir le nombre maximal de logements pour l'ensemble des bâtiments en rangée.		
<b>Rés. #20-377</b>	Adoption du règlement #20-794 concernant les nuisances applicable par la Sûreté du Québec, portant sur la refonte de l'ancien règlement #00-405.		
<b>Rés. #20-378</b>	Adoption du premier projet de règlement #20-797 modifiant le règlement de zonage #15-674 pour établir le nombre maximal de logements pour l'ensemble des bâtiments en rangée.		

## RÉSUMÉ DES DÉCISIONS DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-FERRÉOL-LES-NEIGES, TENUE PAR VISIOCONFÉRENCE, À HUIS CLOS, LE 14 DÉCEMBRE 2020.

<b>Rés. #20-379</b>	Acceptation que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par visioconférence.		
<b>Rés. #20-380</b>	Approbation de l'avis de convocation avec l'ajout des points 4.2. Station de pompage - Legs des Pionniers et 6. Motion de félicitations.		
<b>Rés. #20-381</b>	Approbation de l'acquisition auprès de Génératrices Beaumont Inc. d'une génératrice de marque Kohler comme indiqué dans la soumission #1702 datée du 10 décembre 2020 au montant de 38 344,16 \$ taxes incluses.		
<b>Rés. #20-382</b>	Acceptation de modifier la convention et promesse de vente signée le 8 octobre 2020 concernant le prolongement et la cessation de la rue Poulin.		
<b>Rés. #20-383</b>	<b>Acceptation du permis de construction pour le projet suivant :</b>		
	<b>Adresse</b> 8, rue de Chamonix	<b>Type de demande</b> Rénovation résidence unifamiliale isolée	<b>Recommandation CCU</b> #20-181

## RÉSUMÉ DES DÉCISIONS DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU BUDGET DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-FERRÉOL-LES-NEIGES, TENUE PAR VISIOCONFÉRENCE, À HUIS CLOS, LE 14 DÉCEMBRE 2020.

Rés. #20-384	Acceptation que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par visioconférence.
Rés. #20-385	Approbation de l'avis de convocation, tel que rédigé.
Rés. #20-386	Adoption des prévisions budgétaires 2021.
Rés. #20-387	Adoption du programme triennal d'immobilisation pour les années 2021-2022-2023.

## RÉSUMÉ DES DÉCISIONS DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-FERRÉOL-LES-NEIGES, TENUE PAR VISIOCONFÉRENCE, À HUIS CLOS, LE 11 JANVIER 2021.

Rés. #21-1	Acceptation que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par visioconférence.	
Rés. #21-2	Approbation du procès-verbal du 7 décembre 2020, tel que rédigé.	
Rés. #21-3	Approbation du procès-verbal du 14 décembre 2020, tel que rédigé.	
Rés. #21-4	Approbation du procès-verbal du 14 décembre 2020 du budget, tel que rédigé.	
Rés. #21-5	Autorisation du paiement des dépenses du mois de décembre 2020, d'une somme de 263 458,22 \$.	
Rés. #21-6	<b>Approbation du taux de taxe foncière pour 2021 :</b>	
	<b>Taux par 100 \$ d'évaluation :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Taux de taxe foncière résiduelle : 0.4972</li> <li>• Taux de taxe foncière non résidentielle : 0.9269</li> <li>• Taux de taxe foncière agricole : 0.4972</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Taux de taxe foncière industrielle : 0.9269</li> <li>• Taux de taxe terrain vague desservi : 0.5480</li> <li>• Taux de taxe sur la dette à long terme : 0.1003</li> </ul>
Rés. #21-7	Autorisation à envoyer la demande à la Commission de toponymie pour nommer la rue située dans le projet du Legs des Pionniers soit : rue Renaud.	
Rés. #21-8	Approbation du budget 2021 de l'Office municipal d'habitation de Saint-Ferréol-Les-Neiges qui prévoit des revenus de 48 819 \$ et des dépenses de 75 351 \$, pour un déficit de 26 532 \$. La contribution de la Municipalité est de 10 % du déficit, soit 2 653 \$.	
Rés. #21-9	Acquisition des immobilisations prévues au programme triennal d'immobilisation 2021-2023 pour le service de la voirie pour un montant n'excédant pas 43 000 \$ taxes incluses.	
Rés. #21-10	Acquisition des immobilisations prévues au programme triennal d'immobilisation 2021-2023 pour le service de la qualité de vie des citoyens pour un montant n'excédant pas 28 000 \$ taxes incluses.	
Rés. #21-11	Acquisition des immobilisations prévues au programme triennal d'immobilisation 2021-2023 pour les équipements et les logiciels informatiques pour un montant n'excédant pas 19 400 \$ taxes incluses.	
Rés. #21-12	Acquisition des immobilisations prévues au programme triennal d'immobilisation 2021-2023 pour l'amélioration locative pour un montant n'excédant pas 5 300 \$ taxes incluses.	
Rés. #21-13	Acquisition des immobilisations prévues au programme triennal d'immobilisation 2021-2023 pour l'acquisition et l'installation des enseignes de la municipalité pour un montant n'excédant pas 43 000 \$ taxes incluses.	
Rés. #21-14	Acquisition des immobilisations prévues au programme triennal d'immobilisation 2021-2023 pour l'aménagement du pourtour du lac du Faubourg pour un montant n'excédant pas 9 000 \$ taxes incluses.	

<b>Rés. #21-15</b>	Acquisition des immobilisations prévues au programme triennal d'immobilisation 2021-2023 pour l'aménagement de la plate-forme à l'écocentre pour un montant n'excédant pas 100 000 \$ taxes incluses.		
<b>Rés. #21-16</b>	Autorisation à la Municipalité de mandater la firme Therrien Couture Joli-Coeur, S.E.N.R.C.R.L. pour la représenter en Cour supérieure dans le cadre de la poursuite judiciaire du 17 décembre 2020, portant le numéro de dossier du district de Québec #200-17-031-808-207.		
<b>Rés. #21-17</b>	Acceptation de la dérogation mineure visant à permettre sur le lot 6 091 617 (rue Guillot), la construction d'une habitation unifamiliale isolée à une distance de 17 mètres du milieu humide ayant un lien hydrologique de surface alors que le règlement de zonage #15-674 prescrit à l'article 273, que le bâtiment principal doit être situé à une distance minimale de 25 mètres mesurée à partir de la limite d'un milieu humide ayant un lien hydrologique de surface.		
<b>Rés. #21-18</b>	Acceptation de la dérogation mineure visant à permettre au 65, rue Nagano, la construction d'une habitation unifamiliale isolée dont la totalité de la toiture est d'une pente de 2/12 alors que le règlement de zonage prescrit à l'article 92, que l'ensemble de la toiture d'un bâtiment principal peut être d'une pente inférieure à 4/12 sur au plus de 25 % de celle-ci.		
<b>Rés. #21-19</b>	Acceptation de la dérogation mineure visant à permettre au 18, rue de Calgary, la construction d'une habitation unifamiliale isolée d'une largeur de 6,7 mètres alors que le règlement de zonage prescrit à l'annexe J, que la largeur minimale exigée est de 8 mètres.		
<b>Rés. #21-20</b>	Refus de la dérogation mineure visant à permettre au 265, rue du Mont-Ferréol (lot 6 411 860), la construction d'une habitation unifamiliale isolée et d'une aire de stationnement respectivement situées à une distance de 10 mètres et de 20 mètres du milieu humide ayant un lien hydrologique de surface alors que le règlement de zonage #15-674 prescrit à l'article 273, que le bâtiment principal et l'aire de stationnement doivent être situés à une distance minimale de 25 mètres à partir de la limite d'un milieu humide ayant un lien hydrologique de surface.		
<b>Rés. #21-21</b>	<b>Acceptation des permis de construction pour les projets suivants :</b>		
	<b>Adresse</b> 53, rue Guillot 65, rue de Nagano 18, rue de Calgary 265, rue du Mont-Ferréol	<b>Type de demande</b> Résidence unifamiliale isolée Résidence unifamiliale isolée Résidence unifamiliale isolée Résidence unifamiliale isolée	<b>Recommandations CCU</b> #20-182 #20-185 #20-186 #20-187
<b>Rés. #21-22</b>	Refus de la demande de permis pour l'agrandissement de la résidence unifamiliale isolée située au 341, rue du Faubourg.		
<b>Rés. #21-23</b>	Acceptation de reconduire pour un deuxième mandat de deux ans, monsieur Jean-Pierre Berger comme membre du comité consultatif d'urbanisme.		
<b>Rés. #21-24</b>	Adoption du règlement #20-790 modifiant le règlement de zonage #15-674 concernant la hauteur et le nombre d'étages des bâtiments dans la zone H1-213.		
<b>Rés. #21-25</b>	Adoption du règlement #20-795 modifiant les tarifs de compensation imposés en vertu du règlement #94-315 (service d'entretien d'aqueduc et d'égout).		
<b>Rés. #21-26</b>	Adoption du règlement #20-796 modifiant les tarifs de compensation imposés en vertu du règlement #18-746 (gestion des déchets).		

## RÉSUMÉ DES DÉCISIONS DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-FERRÉOL-LES-NEIGES, TENUE PAR VISIOCONFÉRENCE, À HUIS CLOS, LE 18 JANVIER 2021.

<b>Rés. #21-27</b>	Approbation de l'avis de convocation, tel que rédigé.
<b>Rés. #21-28</b>	Acceptation que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par visioconférence.
<b>Rés. #21-29</b>	Approbation du contrat pour la cueillette et le transport des ordures ménagères au plus bas soumissionnaire conforme, soit la firme Sani-terre Environnement pour un montant de 920 750.00 \$ (taxes non incluses).
<b>Rés. #21-30</b>	Appui à l'initiative La participation sociale des aînés : L'affaire de tous! de l'Association Bénévole Côte-de-Beaupré. La Municipalité accepte de devenir le partenaire officiel du projet et s'engage à collaborer avec l'organisme pour que les objectifs soient atteints. La Municipalité adaptera son implication en fonction du plan d'action et des attentes du comité de mise en œuvre.
<b>Rés. #20-31</b>	Autorisation à la mairesse, madame Parise Cormier et au directeur général, monsieur François Drouin à signer la lettre d'entente pour la réduction de travail de M. Bertrand Sylvain.
<b>Rés. #20-32</b>	Autorisation à la mairesse, madame Parise Cormier, et au secrétaire-trésorier, monsieur Martin Leith, à signer tous les documents de l'acte notarié concernant la cession du cadastre 6 290 979 sur la rue Soleil-Levant.

## RÉSUMÉ DES DÉCISIONS DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-FERRÉOL-LES-NEIGES, TENUE PAR VISIOCONFÉRENCE, À HUIS CLOS, LE 1<sup>ER</sup> FÉVRIER 2021.

<b>Rés. #21-33</b>	Acceptation que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par visioconférence.
<b>Rés. #21-34</b>	Approbation du procès-verbal du 11 janvier 2021, tel que rédigé.
<b>Rés. #21-35</b>	Approbation du procès-verbal du 18 janvier 2021, tel que rédigé.
<b>Rés. #21-36</b>	Autorisation du paiement des dépenses du mois de janvier 2021, d'une somme de 126 351,66 \$.
<b>Rés. #21-37</b>	Autorisation du paiement des dépenses du mois de janvier 2021 du règlement #20-780 (réfection de la rue du Boisé), d'une somme de 1 149,75 \$.
<b>Rés. #21-38</b>	Mandat de services professionnels pour la gestion des données géospatiales à la firme Groupe de géomatique Goazimut inc. pour un montant de 9 406,12 \$ taxes incluses.
<b>Rés. #21-39</b>	Autorisation à solliciter les représentants du MELCC afin de reporter l'échéance de remise des rapports d'analyse de la vulnérabilité des sources d'eau potable au 31 décembre 2021.
<b>Rés. #21-40</b>	Autorisation au secrétaire-trésorier, monsieur Martin Leith à transmettre, dans les délais prévus à la loi, au bureau de la MRC de La Côte-de-Beaupré, la liste des immeubles présentée au conseil ce jour, pour qu'il procède à la vente desdits immeubles à l'enchère publique, pour satisfaire aux taxes municipales impayées pour les années 2018, 2019 et 2020.
<b>Rés. #21-41</b>	Autorisation au secrétaire-trésorier, monsieur Martin Leith, ou en son absence au directeur général, monsieur François Drouin, à agir comme personne autorisée, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges, à enchérir lors de la vente du 10 juin 2021 dans les dossiers de vente pour non-paiement de taxes.
<b>Rés. #21-42</b>	Autorisation à déposer une demande d'aide financière de 882 300\$ dans le cadre du programme Aide au développement des infrastructures pour la réalisation du projet de réaménagement de la Bibliothèque municipale « Aux Sources »; à mandater monsieur François Drouin, directeur général à signer toute documentation officielle; à hausser le nombre d'heures d'ouverture hebdomadaires de la bibliothèque à 7 heures par semaine dès la fin du projet; à assumer le financement ou d'en trouver une source (autre que les gouvernements du Québec ou du Canada), le cas échéant, pour l'ensemble des coûts non admissibles incluant tout dépassement des coûts éventuels et d'assumer toute hausse du budget de fonctionnement de l'infrastructure culturelle générée par le projet.

<b>Rés. #21-43</b>	Autorisation à attribuer une aide financière de 1 500 \$ pour soutenir les activités de l'organisme Entraid'Don.	
<b>Rés. #21-44</b>	Autorisation à attribuer une subvention de 500 \$, pour l'entretien de certaines pistes de fatbike, au Club cycliste Mont-Sainte-Anne.	
<b>Rés. #21-45</b>	Acceptation de payer la quote-part pour l'année 2021, soit une somme de 23 918,66 \$, à PLUMobile.	
<b>Rés. #21-46</b>	Engagement à réaliser les actions suivantes pour l'installation des compteurs d'eau. Au plus tard le 1 <sup>er</sup> avril 2021: prévoir le montant nécessaire dans le budget municipal et transmettre un échéancier au MAMH. Au plus tard le 1 <sup>er</sup> septembre 2021: réaliser le processus d'appel d'offres, octroyer le contrat et fournir le calendrier mensuel d'installation. Au plus tard le 1 <sup>er</sup> septembre 2022: avoir complété l'installation des compteurs d'eau à la consommation.	
<b>Rés. #21-47</b>	Acquisition d'une remorque de marque N & N, modèle DO-7x14-14K, de Remorque Carrier, au coût de 16 487\$ (plus taxes).	
<b>Rés. #21-48</b>	Acquisition d'un établi de type module mural de Pièces d'auto Rémy Ferland inc., au coût de 12 413,70 \$ (plus taxes).	
<b>Rés. #21-49</b>	Appui des démarches de la MRC visant l'acquisition du tréfonds des terrains du Mont-Sainte-Anne appartenant à la Sépaq, lui permettant ainsi d'assumer pleinement son rôle en termes d'aménagement du territoire et de support au développement socio-économique de la région pour tous les citoyens et au profit des générations futures.	
<b>Rés. #21-50</b>	Approbation du rapport d'activité du service incendie pour l'année 2020.	
<b>Rés. #21-51</b>	Autorisation d'un droit de passage sur le territoire de la municipalité à la course Québec Mega Trail qui aura lieu le samedi 3 juillet 2021.	
<b>Rés. #21-52</b>	Autorisation aux propriétaires du lot 5 949 979 de raccorder leur construction sur la conduite d'interception des eaux usées des bassins #6 et #7. Les propriétaires devront signer une lettre d'entente avec la Municipalité concernant des conditions à respecter.	
<b>Rés. #21-53</b>	<b>Accord d'un permis de construction pour les projets suivants :</b>	
	<b>Adresse</b> 14, rue du Promontoire 105, rue de Nagano 67, rue du Marais 2930, avenue Royale 230, montée des Bois 56, rue de Nagano 341, rue du Faubourg	<b>Type de demande</b> Rénovation de la galerie Construction résidence unifamiliale isolée Agrandissement résidence unifamiliale isolée Construction résidence unifamiliale isolée Construction résidence unifamiliale isolée Construction résidence unifamiliale isolée Agrandissement résidence unifamiliale isolée
		<b>Recommandations CCU</b> #21-2 #21-3 #21-4 #21-7 #21-8 #21-9 #21-10
<b>Rés. #21-54</b>	<b>Refus d'un permis de construction pour le projet suivant :</b>	
	<b>Adresse</b> 28, rue De Coubertin	<b>Type de demande</b> Construction résidence unifamiliale isolée
<b>Rés. #21-55</b>	<b>Refus d'un permis de construction pour le projet suivant :</b>	
	<b>Adresse</b> 63, montée des Clairières	<b>Type de demande</b> Construction résidence unifamiliale isolée
<b>Avis de motion</b>	Qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le règlement d'emprunt #21-798 pour l'acquisition d'une pelle mécanique au coût de 360 000 \$ incluant tous les frais.	
<b>Avis de motion</b>	Qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le règlement #21-799 modifiant le règlement de zonage #15-674 concernant l'agrandissement de la zone P-216 à même la zone H1-212 pour autoriser la construction d'une garderie sur le terrain acquis par la Municipalité.	
<b>Rés. #21-56</b>	Adoption du premier projet de règlement #21-799 modifiant le règlement de zonage #15-674 concernant l'agrandissement de la zone P-216 à même la zone H1-212 pour autoriser la construction d'une garderie sur le terrain acquis par la Municipalité.	

## RÉSUMÉ DES DÉCISIONS DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-FERRÉOL-LES-NEIGES, TENUE PAR VISIOCONFÉRENCE, À HUIS CLOS, LE 8 FÉVRIER 2021.

Rés. #21-57	Approbation de l'avis de convocation, tel que rédigé.		
Rés. #21-58	Acceptation que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par visioconférence.		
Rés. #21-59	Autorisation à la mairesse, madame Parise Cormier et au directeur général, monsieur François Drouin à signer l'Entente régionale du déploiement des ressources en sécurité incendie.		
Rés. #21-60	Autorisation que le véhicule personnel du directeur incendie, monsieur Marc Racine soit balisé par l'installation de feux d'urgence pour les interventions sur le territoire de la municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges.		
Rés. #20-61	Autorisation à faire paraître un appel d'offres pour obtenir des soumissions pour les travaux de réfection de la rue du Boisé.		
Rés. #20-62	Autorisation à donner le mandat pour les services professionnels de réalisation de plans et devis à la firme EBA Architecte, pour la rénovation de la grange du village.		
Rés. #20-63	<b>Accord d'un permis de construction pour les projets suivants :</b>		
	<b>Adresse</b> 2196, avenue Royale 63, montée des Clairières 129-131, rue de la Tourbe 28, rue de Coubertin	<b>Type de demande</b> Agrandissement résidence unifamiliale isolée Construction résidence unifamiliale isolée Construction résidence unifamiliale jumelée Construction résidence unifamiliale isolée	<b>Recommandations CCU</b> #21-12 #21-13 #21-16 #21-14
Rés. #20-64	Adoption du règlement d'emprunt #21-798 – Acquisition d'une pelle mécanique.		

## RÉSUMÉ DES DÉCISIONS DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-FERRÉOL-LES-NEIGES, TENUE PAR VISIOCONFÉRENCE, À HUIS CLOS, LE 22 FÉVRIER 2021.

Rés. #21-65	Approbation de l'avis de convocation, tel que rédigé.		
Rés. #21-66	Acceptation que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par visioconférence.		
Rés. #21-67	Engagement de la Municipalité à faire le suivi de l'ouvrage de surverse pour la station de pompage de la rue Poulin, afin d'éviter des refoulements dans les résidences.		
Rés. #20-68	<b>Accord d'un permis de construction pour les projets suivants :</b>		
	<b>Adresse</b> 151, rue de Coubertin 27, rue Fourchue 25, montée des Clairières 115, rue du Flanc 76, rue Simard 96, rue de la Friche 46, rue du Refuge 96, rue de Nagano 153, rue des Granges 13-15-17, rue Poulin	<b>Type de demande</b> Construction d'une résidence unifamiliale isolée Agrandissement de la résidence unifamiliale isolée Construction d'une terrasse pour la résidence unifamiliale isolée Construction résidence unifamiliale isolée Construction résidence unifamiliale jumelée Agrandissement de la résidence unifamiliale isolée Construction résidence unifamiliale isolée Construction résidence unifamiliale isolée Agrandissement de la résidence unifamiliale isolée Construction d'une résidence unifamiliale en rangée	<b>Recommandations CCU</b> #21-26 #21-27 #21-28 #21-30 #21-31 #21-32 #21-33 #21-34 #21-35 #21-38

## EAU POTABLE



En 2011, le gouvernement du Québec a adopté la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable. Cette stratégie visait à ce que les municipalités réduisent la consommation moyenne d'eau par personne pour l'ensemble du Québec d'au moins 20 % et les pertes d'eau par fuite à au plus 20 % du volume total d'eau produit. L'objectif était que les cibles soient atteintes au 31 décembre 2016.

En 2019, une nouvelle Stratégie québécoise d'économie d'eau potable – Horizon 2019-2025 a été adoptée. Cette dernière a dorénavant des objectifs globaux pour l'ensemble du Québec et d'autres propres à chaque municipalité, selon les caractéristiques et les particularités de chacun des milieux.

Afin d'évaluer les efforts réalisés par les municipalités pour atteindre les cibles, le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) nous demande de lui transmettre, chaque année, un bilan sommaire de l'usage de l'eau potable. Ce document fournit différentes informations concernant les volumes d'eau distribués par le réseau d'aqueduc (débits minimum, moyen et maximum par personne). Les pertes d'eau potentielles sur le réseau sont estimées à partir de ces données.

Le document que la Municipalité doit fournir provient du ministère, qui, en se basant sur les résultats de l'année précédente, nous soumet des recommandations sur les actions qui doivent être prises pour améliorer la performance municipale. Lorsqu'elle fait son bilan, la Municipalité doit indiquer si les recommandations ont été respectées. Il arrive que la mesure ciblée ait déjà été réalisée (ex. : offrir des incitatifs financiers pour l'achat de toilettes à faible débit). Autrement, elle doit indiquer l'échéancier selon lequel elle prévoit se conformer à la recommandation.

Dans certains cas, l'intervention demandée a peu d'impact financier. Ce sont des actions qui peuvent être réalisées dans le cadre des activités courantes par les employés des travaux publics (ex. : remplir les citernes d'eau pour le nettoyage des rues à partir de plans d'eau, recherche de fuites, etc.) ou par des actes administratifs. Entre autres, la Municipalité a adopté le règlement no 17-718 relatif à l'utilisation de l'eau potable. Ce règlement a remplacé celui qui était en vigueur depuis 1999. La nouvelle version couvre davantage de situations de gaspillage où la Municipalité peut intervenir.

Par contre, d'autres mesures nécessitent des investissements plus importants. Dans certains cas, la pertinence de l'intervention ou le mode de financement a été remis en question. Avant d'être réalisées, ces mesures ont fait l'objet de longues discussions et de nombreuses années se sont écoulées. Ce fut le cas pour les interventions suivantes :

### 2016

#### **INSTALLATION DE DÉBITMÈTRES SUR LE RÉSEAU D'AQUEDUC**

Les débitmètres sont venus segmenter le réseau en trois secteurs : village, Faubourg nord et Faubourg sud. En 2018, le développement du Legs des Pionniers a entraîné l'ajout d'un nouveau secteur et l'installation d'un nouveau débitmètre. Ces équipements permettent à la Municipalité de suivre la consommation par secteur et ainsi d'être en mesure de circonscrire ses recherches lorsqu'un événement survient (bris d'aqueduc, fuite souterraine, défectuosité d'un purgeur, etc.).

### 2018-2019

#### **INSTALLATION DE COMPTEURS D'EAU DANS LES INDUSTRIES, COMMERCE ET INSTITUTIONS (ICI)**

Des compteurs d'eau ont été installés dans près d'une quarantaine d'immeubles. Ces compteurs sont munis d'une antenne cellulaire qui permet à la Municipalité d'être informée, en continu, de la consommation des ICI. Dans son bilan annuel, la Municipalité doit faire la distinction entre la consommation résidentielle et celle des ICI.

Au-delà des recommandations du ministère, la Municipalité doit assurer le bon fonctionnement de ses équipements et l'approvisionnement de la population en eau.

En 2020, la Municipalité a procédé au remplacement du système de gestion de l'eau potable (équipements et logiciels) et à la mise à jour de la communication. Le système datait de plusieurs années et commençait à présenter des problèmes de fiabilité.

Depuis 2006, la firme Akifer a le mandat de procéder au suivi et à la gestion des aquifères exploités. Des instruments de mesure sont installés dans les environs des quatre puits d'alimentation.

Des lectures périodiques y sont prises pour vérifier le comportement de la nappe phréatique. En fonction des variations de la nappe phréatique et des débits de consommation observés, des recommandations sont faites quant aux débits qui peuvent être exploités à chacun des puits. Les pompes sont alors ajustées suivant les recommandations.

Au cours des dernières années, le volume moyen pompé quotidiennement s'est situé autour de 1 200 mètres cubes. En fonction de la population desservie par le réseau d'aqueduc municipal, la consommation est d'environ 390 litres par personne, par jour, alors que la moyenne canadienne est de 235 litres par personne, par jour. En vertu de la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable – Horizon 2019-2025, l'objectif est de tendre vers la moyenne canadienne. Afin d'avoir un meilleur aperçu de la consommation des résidents, le ministère demande à la Municipalité, et ce, depuis quelques années, d'installer soixante compteurs d'eau dans des résidences sur son territoire. La sélection de ces résidences doit se faire de façon aléatoire avec un programme du ministère. La Municipalité prévoit commencer les démarches (devis, appel d'offres, contrat) au printemps, pour que l'installation des compteurs débute en 2021 et soit complétée en 2022.

La capacité de production journalière de l'aquifère est de 2 017 mètres cubes. Au cours des dernières années, il est arrivé à quelques reprises que la capacité de production soit dépassée. La situation s'est produite

principalement au cours de la période estivale. Il est évident que l'arrosage des pelouses est un des éléments qui occasionnent ces dépassements. Pour éviter les abus, des inspections sont effectuées pour s'assurer du respect des dispositions concernant l'arrosage. Lorsque des dépassements sont survenus, le réservoir a fourni le débit d'eau excédentaire consommé. Jusqu'à présent, les dépassements n'ont pas eu de conséquence sur l'intégrité de l'aquifère.

Cette situation est toutefois préoccupante. Lorsque des promoteurs soumettent des projets de développement, la Municipalité doit démontrer qu'elle est en mesure de fournir les nouvelles résidences en eau potable, et ce, lors des pointes de consommation maximales.

Présentement, la Municipalité est en pleine croissance. Le nombre de permis émis augmente chaque année. Malgré toutes les mesures qui peuvent être prises pour limiter les pertes en eau et améliorer le réseau de distribution, cela ne suffira pas à répondre à la demande croissante des constructions. La Municipalité entend donc entamer des recherches pour aménager de nouveaux puits.

Comme pour tous les autres investissements qui ont été effectués sur le réseau d'aqueduc, les coûts relatifs à ces investissements (compteurs d'eau et recherche en eau) seront assumés par les usagers du réseau d'aqueduc, au moyen d'une taxe de secteur ou d'une tarification.

## STATIONNEMENT DANS LES RUES AUX ABORDS DU MONT-SAINTE-ANNE

Avec la pandémie et les limitations imposées sur les activités intérieures, la Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges est devenue une destination de plein air très prisée. Beaucoup de gens viennent sur le territoire du Mont-Sainte-Anne pour pratiquer des sports et des activités. Au lieu d'utiliser le stationnement du Mont-Sainte-Anne, ils préfèrent se stationner dans les rues aux abords de ses limites. Cette situation n'est pas sans conséquence pour les résidents à proximité, et la Municipalité a reçu plusieurs plaintes concernant ce problème. La Municipalité envisage donc d'installer des interdictions de stationner d'un côté de la rue dans certains secteurs. Dans les rues plus étroites, elle envisage même d'interdire le stationnement des deux côtés de la rue. Une modification réglementaire sera amorcée sous peu pour déterminer les rues où les interdictions de stationner seront en vigueur. Les panneaux seront installés dès que le dégel sera terminé.

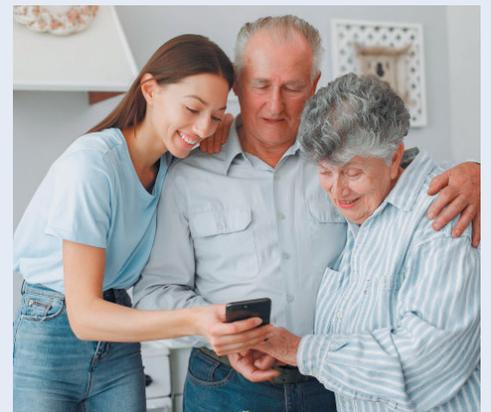


## NOUVELLE POLITIQUE DE LA FAMILLE ET DES AÎNÉS

Nous amorcerons bientôt l'élaboration de la nouvelle Politique de la famille et des aînés qui s'inscrit dans la démarche Municipalité amie des aînés (MADA). La politique sera créée à partir de sondages, de groupes de discussion, d'un forum citoyen et de plusieurs autres consultations.

Le conseil municipal a nommé les personnes qui s'impliqueront au sein du comité de pilotage de ce projet lors de la séance du 1<sup>er</sup> mars. Des acteurs de tous âges venant de divers secteurs (politique, public, privé ou communautaire) et des citoyens représentant les trois secteurs de notre territoire (secteur ouest, secteur du village et secteur est) travailleront ensemble dans un but commun : aider les aînés et les familles à vivre en sécurité, à jouir d'une bonne santé et à participer pleinement à la vie de notre communauté.

Vous serez informés de l'avancement du projet au cours des prochains mois.



# ÉCHOS DE LA MRC

## OCTOBRE

Une aide financière a été demandée au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques pour réaliser une étude de pré faisabilité de la restauration d'un milieu humide le long de la rue du Mont-Ferréol.

Le conseil de la MRC a indiqué au gouvernement du Québec son opposition aux modifications législatives retirant le pouvoir aux municipalités d'interdire les établissements touristiques exploités dans les résidences principales (location de type Airbnb).

## NOVEMBRE

À la suite d'un processus d'appel d'offres, les contrats suivants ont été octroyés :

- À GSI Environnement, pour une durée de trois ans, le traitement des résidus verts, au prix de 80 \$/tonne;
- À l'entreprise Sani-Terre Environnement inc., pour une durée de trois ans, la collecte et le transport des résidus verts, aux prix suivants :
  - 2021 : 102,85 \$/tonne,
  - 2022 : 105,95 \$/tonne,
  - 2023 : 109,11 \$/tonne;
- À l'entreprise Le Barbier des arbres, pour une durée d'un an, la collecte, le transport et le traitement des sapins de Noël, pour un montant maximal de 10 840 \$ plus taxes.

Le budget 2021 a été adopté et est réparti comme suit en fonction des municipalités concernées par les services :

<b>Partie I</b> (administration générale, schéma de couverture de risque, transport adapté, gestion des matières résiduelles, cours d'eau, aménagement du territoire, développement économique et gestion des programmes de la SHQ)	6 777 696 \$
<b>Partie II</b> (évaluation foncière)	548 212 \$
<b>Partie III</b> (cour municipale)	1 474 955 \$
<b>Partie IV</b> (Fonds de développement régional)	2 914 804 \$
<b>TOTAL</b>	<b>11 715 667 \$</b>

Une somme de 655 550 \$ a été versée à Développement Côte-de-Beaupré à titre d'aide au fonctionnement pour 2021, ainsi qu'un montant de 548 610 \$ en provenance du Fonds régions et ruralité (FRR) pour la réalisation de diverses actions en 2021.

## DÉCEMBRE

Le conseil de la MRC a manifesté son intérêt auprès de la Sépaq et des instances gouvernementales concernées à amorcer des discussions au sujet de potentielles acquisitions des terrains du Mont-Sainte-Anne.

La MRC a bonifié de 13 000 \$ l'engagement pris en mars 2020 à verser un montant de 211 223 \$ pour la réfection de l'escalier des chutes Jean-Larose. Ce montant sera pris à même le Fonds de développement régional (le coût du contrat pour la réfection de l'escalier est de 615 000 \$).

Un programme d'aide financière a été mis en place par la MRC pour la restauration des bâtiments de valeur patrimoniale forte, supérieure et exceptionnelle qui sont indiqués dans les plans d'urbanisme des municipalités.



La firme MCE Conseils a été mandatée pour réaliser une étude de faisabilité pour l'implantation d'une ressourcerie régionale sur la Côte-de-Beaupré.

**COMPTOIR D'AIDE EN IMPÔT**

## BESOIN D'AIDE AVEC VOS IMPÔTS?

ON PEUT VOUS AIDER!

**COMPTOIR D'IMPÔTS  
GRATUIT ET CONFIDENTIEL**  
DU 22 FÉVRIER AU 30 AVRIL

**418 827-8780**  
**WWW.ASSOCIATIONBENEVOLECB.COM**

Un service offert par:

En collaboration avec:

## LA MRC DE LA CÔTE-DE-BEAUPRÉ VOUS INFORME SUR :

LES IMPACTS DE LA MOTONEIGE HORS-PISTE  
SUR LES TERRES AGRICOLES

### PERTE DE PRODUCTION

La gelée des cultures et le retard de la saison de croissance entraînent une perte de récolte allant jusqu'à 50 % pour la première coupe des foins, suivi d'une perte de récolte allant jusqu'à 25 % pour la deuxième coupe. Pour une entreprise agricole qui dépend de ces récoltes pour sa survie, il s'agit de pertes très importantes !<sup>1</sup>

<sup>1</sup>Michel Garneau (en collaboration avec l'UPA)

### COMMUNIQUÉ

Le 4 février 2021, la Fédération des clubs de motoneiges du Québec (FCMQ) et l'Union des producteurs agricoles (UPA) publiaient conjointement un communiqué visant à rappeler l'importance d'adopter des pratiques respectueuses, et que la circulation non autorisée hors sentiers empiétant sur des terrains privés enfreint les ententes à l'amiable convenues entre les clubs de motoneigistes et les producteurs agricoles.



### PRATIQUE DE LA MOTONEIGE : LA PÉRENNITÉ PASSE PAR LE RESPECT !

Au Québec, 50 % des 33 000 kilomètres de sentiers de motoneige sont situés sur des terres privées appartenant très souvent à des producteurs agricoles et forestiers.

Le passage de motoneiges sur les terres agricoles nuit à la production de nombreuses récoltes, car une neige compactée perd sa qualité isolante permettant ainsi au froid de pénétrer plus profondément dans le sol. Au printemps, les sols prennent donc plus de temps à dégeler, ce qui retarde la saison de croissance des cultures (blé, luzerne, bleuets, fraises, sapins, arbres, etc.).

Les producteurs acceptent malgré tout le passage des motoneigistes à l'intérieur de sentiers. Cependant un certain nombre de motoneigistes adoptent des comportements non respectueux, tels que la circulation hors-piste, le bris d'équipements et les déchets laissés derrière nuisent aux terres agricoles et à la bonne entente avec les producteurs.

**CIRCULER DANS LES SENTIERS, C'EST AIDER CEUX QUI  
PRODUISENT VOS ALIMENTS !**

## FAITS SAILLANTS

Le budget global passe de 6 691 100 \$ à 7 081 600 \$ en 2021, soit une augmentation de 390 500 \$ ou 5,84%.

### DÉPENSES

Le total des dépenses se répartit en trois grandes fonctions :



- Les charges ou dépenses de fonctionnement avant amortissement s'élèvent à 6 286 000 \$ ou 88,76 % des revenus. Ce montant des dépenses représente une augmentation de 392 400 \$, soit 6,7 % par rapport au budget 2020. Cette augmentation des dépenses s'explique principalement par l'entretien et la réparation des rues (73 k \$), la Sûreté du Québec (44 k \$), le contrat de vidange des fosses septiques (40 k \$), le traitement des matériaux secs de l'écocentre (39 k \$),

le contrat de collecte des ordures ménagères (37 k \$), le contrat de déneigement (25 k \$), divers mandats professionnels (23 k \$) et des salaires et bénéfices marginaux, en plus de l'embauche d'une inspectrice en bâtiment et d'un poste permanent à la voirie.

- Les autres activités financières qui incluent le remboursement en capital des emprunts pour un montant de 1 055 800 \$, soit 42 000 \$ en diminution par rapport à l'année précédente.
- Les affectations constituées du remboursement des engagements au fonds de roulement, au montant de 130 200 \$, et de l'utilisation du surplus accumulé de 158 900 \$.
- La pandémie de la COVID-19 a transformé nos habitudes et nos façons de faire. Le gouvernement du Québec a créé un programme d'aide financière aux municipalités pour pallier les impacts négatifs de la pandémie sur leurs finances. La Municipalité s'est vu octroyer un montant de 231 500 \$.

**Nous vous présentons, ci-dessous, le budget de fonctionnement pour l'année financière 2021.**

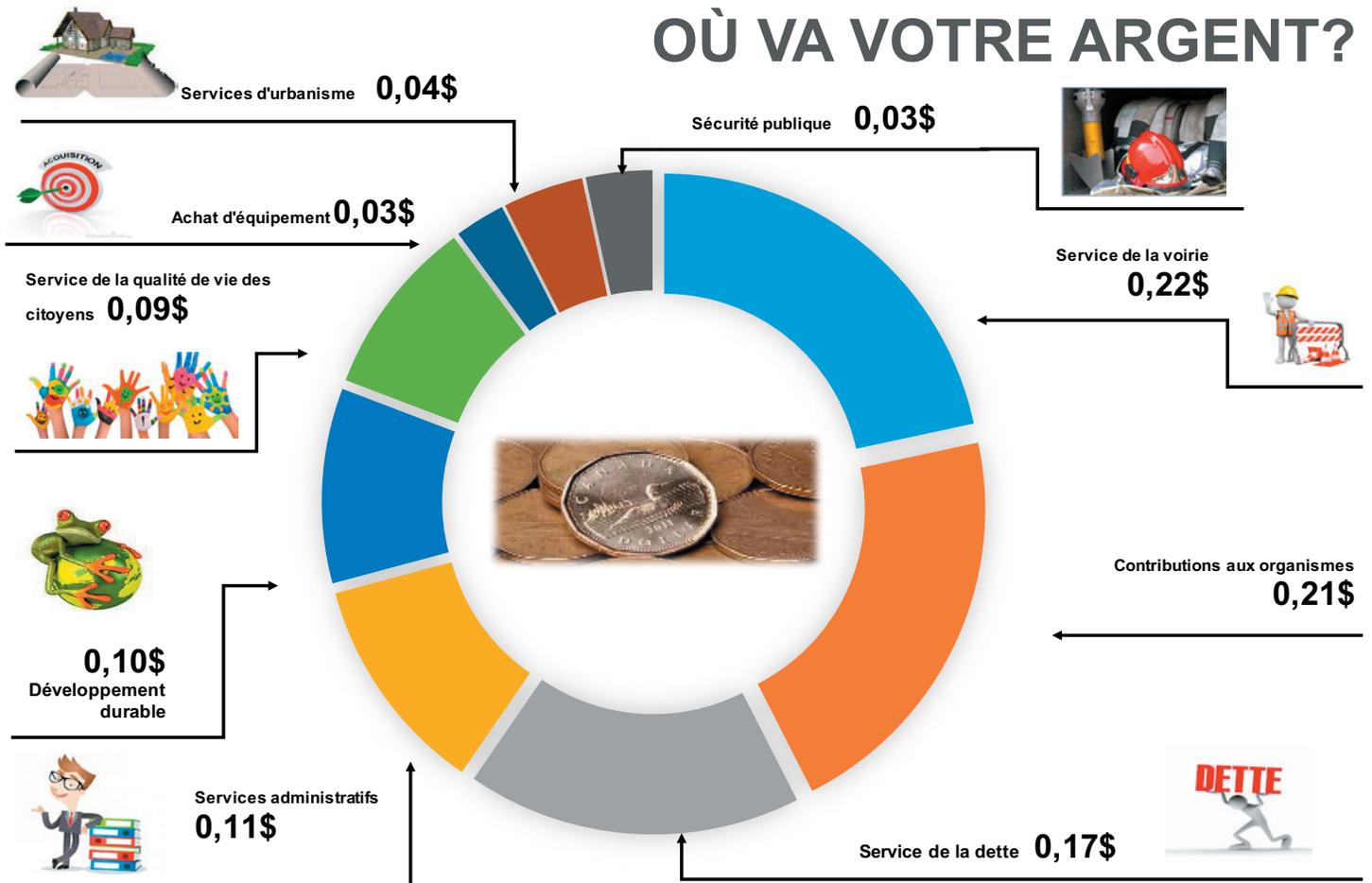
	BUDGET 2021	BUDGET 2020	BUDGET 2019	RÉEL 2018	ÉCART (2021 VS 2020)	
	\$	\$	\$	\$	\$	%
<b>REVENUS DE FONCTIONNEMENT</b>	7 081 600	6 691 100	6 395 300	6 579 020	390 500	5,84%
<b>DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>						
Administration générale	1 087 600	1 043 900	1 028 500	982 728	43 700	4,19%
Sécurité publique	957 200	889 400	869 100	859 077	67 800	7,62%
Transport	1 639 800	1 521 900	1 465 000	1 326 752	117 900	7,75%
Hygiène du milieu	988 400	843 300	834 200	893 635	145 100	17,21%
Santé et bien-être	5 000	5 000	5 000	5 000	0	0,00%
Aménagement, urbanisme et développement	499 600	477 300	463 700	424 658	22 300	4,67%
Loisirs et culture	824 200	803 900	702 100	592 177	20 300	2,53%
Frais de financement	284 200	308 900	275 900	338 741	(24 700)	-8,00%
<b>TOTAL - DÉP. DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>6 286 000</b>	<b>5 893 600</b>	<b>5 643 500</b>	<b>5 422 768</b>	<b>392 400</b>	<b>6,66%</b>
<b>EXCÉDENT (DÉFICIT) DE L'EXERCICE</b>	<b>795 600</b>	<b>797 500</b>	<b>751 800</b>	<b>1 156 252</b>	<b>(1 900)</b>	<b>-0,24%</b>
<b>REMBOURSEMENT DE LA DETTE À LONG TERME ET AFFECTATIONS</b>						
Acquisition d'immobilisation	192 900	240 800	137 700	583 148	(47 900)	-19,89%
Remboursement de la dette à long terme	862 900	857 000	748 900	629 700	5 900	0,69%
Surplus accumulé	(158 900)	(374 700)	(199 400)		215 800	0,00%
Fonds réservés	130 200	74 400	64 600	72 803	55 800	75,00%
Subvention - Covid 19	(231 500)				(231 500)	0,00%
<b>TOTAL - DETTE À LONG TERME ET AFFECTATIONS</b>	<b>795 600</b>	<b>797 500</b>	<b>751 800</b>	<b>1 285 651</b>	<b>(1 900)</b>	<b>-0,24%</b>
<b>EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE À DES FINS FISCALES</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>(129 399)</b>	<b>0</b>	

# IMPACT SUR LE COMPTE DE TAXES

Le budget global de 7 472 000 \$ est réparti par type de dépenses de fonctionnement. Voici les principales sources de dépenses que l'on retrouve par catégorie :

Pour vulgariser le plus possible l'impact sur le compte de taxes, le graphique ci-dessous vous démontre le coût pour chaque dollar dépensé.

Types de dépenses	Description
Service de la voirie	Salaires, déneigement, matériaux
Développement durable	Salaires, usine de traitement des eaux usées, enlèvement des ordures et sites d'enfouissement
Service de la dette	Remboursement du capital et des intérêts des prêts à l'ensemble et à une partie des contribuables
Sécurité publique	Sûreté du Québec et service incendie
Services administratifs	Salaires des élus et du personnel administratif, honoraires professionnels
Contributions aux organismes	MRC de La Côte-de-Beaupré, Communauté métropolitaine de Québec, Aréna et subventions
Service de la qualité de vie des citoyens	Salaires, terrains de jeux, bibliothèque
Service d'urbanisme	Salaires et services professionnels
Achat d'équipement	Achat remboursé par le fonds de parcs et terrains de jeux et/ou le fonds de roulement



# NOUVELLE ÉPICERIE À SAINT-FERRÉOL

## UN RÊVE QUI SE CONCRÉTISE POUR DANY DROUIN



La nouvelle bâtisse permet de quadrupler la superficie de vente.  
(Photo : Thomas Verret)

Le 17 décembre dernier était une journée bien spéciale dans la vie de Dany Drouin. Le propriétaire du Marché du Village concrétisait enfin son projet de relocalisation et de changement de bannière sur lequel il travaillait depuis bon nombre d'années déjà. La fermeture de l'épicerie-dépanneur, la veille, combinée à l'ouverture d'un marché d'alimentation Bonichoix et d'une station à essence libre-service Sonic, à l'angle de l'avenue Royale et du rang Saint-Julien, à Saint-Ferréol-les-Neiges, marquaient pour lui le début d'une nouvelle histoire.

Rencontré à cette occasion, Dany Drouin s'est dit heureux de pouvoir offrir une belle épicerie de quartier aux gens du coin. L'homme d'affaires a investi 2,5 M\$ dans ce projet afin de mieux répondre aux besoins de la population.

M. Drouin est d'autant plus fier de cette réalisation considérant les nombreuses embûches auxquelles il a été confronté au fil des ans. Les multiples efforts qu'il a consentis en auront finalement valu la peine, au grand dam des gens de son entourage qui aimaient bien le prendre à partie en raison de la longueur des démarches. Dans les derniers temps, les taquineries moqueuses se sont ainsi transformées en marques de respect et en félicitations de toutes parts.

« C'est un moment très spécial pour moi. Ça fait plusieurs années que j'attends après ça. Aujourd'hui, c'est la concrétisation de mon rêve. Je suis heureux de pouvoir enfin offrir ce nouveau magasin aux citoyens de Saint-Ferréol et de mieux desservir ma clientèle », a exprimé Dany Drouin.

« En persévérant, on peut passer au travers de bien des choses. Ma persévérance a été récompensée. Je suis bien content de ça », a-t-il ajouté.

### UNE ÉPICERIE DIGNE DE CE NOM

Les améliorations apportées à son commerce sont considérables. La nouvelle bâtisse permet de quadrupler la superficie de vente, les clients ayant désormais accès à une plus grande variété ainsi qu'à un plus grand choix de produits. De plus, la bannière Bonichoix permet d'offrir des prix compétitifs aux consommateurs. L'espace de stationnement est beaucoup plus grand qu'auparavant, ce qui règle bien des problèmes en matière d'accessibilité et d'approvisionnement.

Le nombre d'employés est également passé d'une dizaine à une trentaine de personnes. Dany Drouin a notamment procédé à l'embauche d'un directeur en la personne de Johan Bolf, qui l'épaulera dans la mise en marché, l'optimisation du rendement et la gestion du personnel.



Le propriétaire du Marché du Village, Dany Drouin, en compagnie de sa femme Karine et de sa fille Mathilde, de même que de plusieurs autres employés de l'épicerie, dont le directeur Johan Bolf. (Photo : Thomas Verret)

Johan Bolf précise que le Marché du Village mise sur l'importance des produits du terroir en mettant en évidence plusieurs entreprises locales, telles que les Canardises, la microbrasserie des Beaux Prés et le Kombucha Mont-Ferréol à l'argousier. M. Bolf souligne également la volonté de faciliter le quotidien des résidents du secteur et des gens qui sont en vacances à la montagne, comme en témoignent les sections du prêt-à-manger et des bières de microbrasseries, entre autres choses.

Finalement, les autres services offerts sur place, tels que l'agence SAQ et la boucherie, demeurent.

par Thomas Verret  
icilinfo.thomasverret@gmail.com

Le Marché du Village mise sur l'importance des produits du terroir en mettant en évidence plusieurs entreprises locales.  
(Photo : Thomas Verret)



# FÉLICITATIONS À DANY DROUIN ET À SON ÉQUIPE!

C'est avec beaucoup de fierté que la Municipalité souligne l'ouverture de l'épicerie Bonichoix et de la station d'essence Sonic. Tout juste avant les fêtes, en pleine pandémie, le projet de Dany Drouin est devenu réalité au cœur du village.

Depuis quelques années, il souhaitait agrandir et relocaliser son commerce. Appuyé par la Municipalité, le projet a pris de l'expansion avec le temps et le résultat est tout simplement formidable.

Suite aux représentations de la Municipalité, l'avenue Royale de Saint-Ferréol-les-Neiges a été ajoutée au programme d'embellissement de la route 138 mis de l'avant par l'organisme Développement Côte-de-Beaupré. Dans ce cadre, M. Drouin a été le premier à bénéficier d'une subvention de 4 000 \$ pour l'enseigne de son commerce.

L'entreprise emploie une quarantaine de personnes, jeunes et moins jeunes, pour la plupart des citoyens de Saint-Ferréol-les-Neiges, tous engagés à bien vous servir.

Le choix est vaste: fruits et légumes, boucherie, mets préparés, produits locaux et agence SAQ. Si vous ne trouvez pas un produit, informez-en un membre du personnel. La direction est déterminée à répondre à vos besoins.

Vous êtes nombreux à apprécier votre nouvelle épicerie. Depuis l'ouverture, les clients résidents et occasionnels sont au rendez-vous, l'achalandage est soutenu, les objectifs sont dépassés.

Le marché d'alimentation Bonichoix et la station d'essence Sonic, une entreprise de chez nous au service de notre communauté. Bon succès à Dany Drouin et à son équipe.

Parise Cormier, mairesse



## FONDS RÉGIONAL D'EMBELLISSEMENT DE LA CÔTE-DE-BEAUPRÉ



La MRC de La Côte-de-Beaupré et Développement Côte-de-Beaupré sont fiers d'annoncer l'élargissement de la zone d'intervention du Fonds régional d'embellissement de la route 138. Dorénavant, les projets d'embellissement des commerces situés sur l'avenue Royale pourront être admissibles à l'aide financière du Fonds, qui, du même coup, change de nom pour devenir le Fonds régional d'embellissement de La Côte-de-Beaupré.

Rappelons que les entreprises localisées sur la route 138, et maintenant celles situées sur l'avenue Royale, sont admissibles à cette aide financière qui soutient la réalisation d'enseignes, d'aménagements paysagers ou de rénovations de bâtiments de qualité.

Ainsi, les entreprises peuvent obtenir une subvention pouvant atteindre 50 % du coût des travaux admissibles, jusqu'à un maximum de 4 000 \$ pour une enseigne (volet 1) ou un aménagement paysager (volet 2). Pour la rénovation des bâtiments commerciaux (volet 3), l'aide financière s'élève à 15 000 \$ ou 25 % du coût des travaux admissibles. Pour les trois volets, il est possible d'obtenir une subvention maximale de 20 000 \$.

L'inscription se fait tout au long de l'année. Vous trouverez l'information complète sur le site Internet de la MRC de La Côte-de-Beaupré au [https://www.mrccotedebeaupre.com/sp\\_reno\\_domiciliaire.shtml](https://www.mrccotedebeaupre.com/sp_reno_domiciliaire.shtml) ou sur le site de Développement Côte-de-Beaupré au [http://enaffairesaveclacote.com/wp-content/uploads/2020/04/depliant\\_Fonds-1.pdf](http://enaffairesaveclacote.com/wp-content/uploads/2020/04/depliant_Fonds-1.pdf).

Pour démarrer un projet ou pour plus d'information, nous vous invitons à communiquer avec Mme Mélissa Ennis au 418 824-3420, poste 224, ou par courriel à [sarp@mrccotedebeaupre.qc.ca](mailto:sarp@mrccotedebeaupre.qc.ca) ou avec Mme Sophie De Blois au 418 827-5256, poste 208, ou par courriel à [paysages@developpementcdb.com](mailto:paysages@developpementcdb.com).

## INFO

Dernièrement, vous avez reçu votre compte de taxes municipales. Celui-ci est daté du 22 février 2021. Ceux dont le compte dépasse 300 \$ ont la possibilité de payer en trois versements, **soit le 25 mars, le 25 juin et le 25 septembre 2021**. Les montants sont indiqués sur les coupons au bas du compte de taxes. Pour les comptes de taxes dont le montant est inférieur à 300 \$, le paiement est exigible le 25 mars 2021.

Les dates d'échéance doivent être respectées intégralement.

CATÉGORIE	2021	2020	2019	2018	ÉCARTS (2021 VS 2020)	
	\$	\$	\$	\$	\$	%
Taxe foncière résidentielle	0,5975	0,5875	0,5968	0,5851	0,0100	1,70%
Taxe foncière non résidentielle	1,0272	1,0100	1,0263	1,0062	0,0172	1,70%
Taxe foncière agricole	0,5975	0,5875	0,5968	0,5851	0,0100	1,70%
Taxe foncière industrielle	1,0272	1,0100	1,0263	1,0062	0,0172	1,70%
Taxe foncière terrain non aménagé avec services	0,6483	0,6375	0,8172	0,8012	0,0108	1,69%
Taxe foncière terrain non aménagé sans service	0,5975	0,5875	0,5968	0,5851	0,0100	1,70%
<b>TAUX PAR 100 \$ D'ÉVALUATION</b>						

TARIFICATION	2021	2020	2019	2018	ÉCARTS (2021 VS 2020)	
	\$	\$	\$	\$	\$	%
Eau	92	94	80	89	(2)	-2,13%
Assainissement des eaux	106	94	93	116	12	12,77%
Ordures ménagères	113	108	121	132	5	4,63%
Matières recyclables	42	35	30	29	7	20,00%
<b>TOTAL TARIFICATION</b>	<b>353</b>	<b>331</b>	<b>324</b>	<b>366</b>	<b>22</b>	<b>6,65%</b>
<b>TAXE DE SECTEUR - EAU ET ÉGOUT</b>	<b>127</b>	<b>126</b>	<b>146</b>	<b>157</b>	<b>1</b>	<b>0,79%</b>

Tout versement reçu après ces dates porte intérêt au taux de 12 % l'an et, en plus, une pénalité de 5 % l'an s'applique.

Pour éviter tout oubli, il est suggéré de nous faire parvenir, lors du premier versement, des chèques postdatés aux dates indiquées pour les autres versements. Toutefois, la Municipalité enverra un rappel en cas de retard de paiement.

Si vous n'avez pas reçu votre compte de taxes, veuillez communiquer avec Mme Manon Larouche à: [taxation@saintferreollesneiges.qc.ca](mailto:taxation@saintferreollesneiges.qc.ca).

### NUMÉRO MATRICULE

En 2020, la rénovation cadastrale de l'ensemble du territoire de la municipalité a été complétée. Cette modification a entraîné le changement des numéros matricules apparaissant sur votre compte de taxes. Lors de votre paiement, nous vous demandons de bien vérifier si le numéro matricule correspond à celui inscrit sur le compte de votre institution financière afin d'éviter des problèmes.

## PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATION

Le programme triennal d'immobilisation a été adopté et il est prévu que la Municipalité investisse tout près de 9 919 800 \$ au cours des trois prochaines années. En 2021, des travaux de réfection sont prévus dans les rues de la Sagamité, du Faubourg et du Moulin, pour un montant total de 1 818 000 \$, et dans le rang Sainte-Marie, pour un montant de 616 000 \$. L'acquisition d'une pelle sur roue et d'une plate-forme de stockage pour l'écocentre ainsi que la restauration extérieure de la grange du village font partie des projets que la Municipalité désire réaliser en 2021. Voici le tableau du programme triennal d'immobilisation pour 2021 dont les projets ont une valeur globale de 3 938 600 \$.

DESCRIPTION DES PROJETS	PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATION			
	2021	2022	2023	TOTAL
Construction d'un nouvel entrepôt – Garage municipal		250 000		250 000
Remplacement de l'égout collecteur qui passe sous le pont Bélanger				0
Réfection d'égout – Rang Saint-Julien	213 000			213 000
Aménagement paysager sur le boul. Les Neiges du côté sud – De l'entrée ouest à l'entrée du golf	97 000			97 000
Aménagement paysager sur le boul. Les Neiges du côté sud – De l'entrée du golf à la rue de la Ferréolaise		101 000		101 000
Noms de rues – Enseignes de la municipalité – Parcs – Édifices municipaux	43 200	43 200	43 100	129 500
Asphaltage de l'aire de stationnement – Lac du Faubourg				0
Aménagement du pourtour du lac en face du bâtiment de service – Éclairage sur le lac du Faubourg	25 000	82 000		107 000

Mandat de services professionnels – Réaménagement intérieur de l'église		20 000	200 000	220 000
Remplacement de l'aqueduc, de l'égout et réfection de la voirie sur 496 mètres – Sections 128 et 129	1 818 100			1 818 100
Asphaltage – Section 300 – Rue du Boisé	134 800			134 800
Asphaltage sur 255 mètres – Sections 211 et 229 – Rue Soumande		102 000		102 000
Mandat de services professionnels – Réfection de la voirie sur 385 mètres – Section 1000-C-5 – Rang Sainte-Marie	616 000			616 000
Mandat de services professionnels – Réfection de la voirie sur 310 mètres – Section 1000-C-7 – Rang Sainte-Marie		19 000	496 000	515 000
Installation des jeux d'eau – Parc de La Sablière	25 000	218 200		243 200
Plate-forme de stockage pour asphalte, gravier, ciment	100 000			100 000
Mandat de services professionnels – Trottoir sur 1 200 mètres – Rang Saint-Julien	216 500			216 500
Projet citoyen		60 000	60 000	120 000
Véhicules d'urgence			425 000	425 000
Construction de la rue Delphinium				0
Acquisition de terrains				0
Rénovation extérieure – Grange du village	200 000			200 000
Mandat de services professionnels – Travaux intérieurs et extérieurs – Ancien hôtel de ville		2 000 000		2 000 000
Système de contrôle d'accès des édifices				0
Enseignes à messages variables				0
Directeur des travaux publics – Véhicule				0
Établi d'atelier mécanique	14 000			14 000
Toiture – Ancien hôtel de ville				0
Réfection de la voirie sur 100 mètres				0
Jumping Jack	3 000			3 000
Saleuse				0
Système d'attache rapide pour mettre la souffleuse en avant – Saleuse Souffler et saler les trottoirs – Souffler et balayer les patinoires				0
Remorque dompeur avec rampe d'accès	16 000			16 000
Pelle sur roues	285 000			285 000
Génératrice	40 000			40 000
Remorque pour les travaux aux bâtiments	10 000			10 000
Paniers de basketball – Marché public (structure d'accueil) Distributeurs de sacs pour chiens – Coffres à bouger	12 000			12 000
Gestion de l'inventaire des infrastructures	9 000			9 000
Auvents – Garage municipal	5 300			5 300
Ordinateur (urbanisme) – Tablettes (conseil sans papier)	10 400			10 400
Équipement pour l'équipe de sauvetage		4 000		4 000
Mandat de services professionnels – Trottoir sur 400 mètres – Boulevard les Neiges	24 300	218 700		243 000
Remplacement de l'aqueduc, de l'égout et réfection de la voirie sur 800 mètres – Avenue Royale		1 600 000		1 600 000
Aménagement d'une station de vidange pour les roulottes et les motorisés		10 000		10 000
Logiciel de sondage de la CAMF	16 000			16 000
Aménagement paysager le long du boul. les Neiges – Rue du Moulin à rue De Coubertin	5 000	29 000		34 000
<b>TOTAL</b>	<b>3 938 600</b>	<b>4 757 100</b>	<b>1 224 100</b>	<b>9 919 800</b>

## TAUX DE TAXES

Depuis plusieurs années, la Municipalité est en forte croissance et la tendance actuelle ne semble pas s'atténuer. Par le fait même, la pression est forte pour l'ajout de nouveaux services aux citoyens. Plusieurs projets ont vu le jour depuis quelques années, par exemple le nouveau parc de la Sablière incluant un bâtiment et deux terrains de tennis, deux jardins communautaires, le nouveau pavillon au lac du Faubourg, l'aménagement et la rénovation du presbytère, pour ne nommer que ceux-ci.

Bien que la pression soit forte pour augmenter les taux de taxes, la répartition des projets sur une plus longue période, liée à la gestion de la dette et du surplus accumulé, font en sorte que le taux de taxes n'a pratiquement pas bougé depuis huit ans. Le taux moyen du taux résiduel est de 0,5997 \$ par 100 \$ d'évaluation foncière.

Malgré tous les ajouts, la Municipalité a su maintenir un taux de taxes des plus concurrentiels. À vous d'en juger!



ANALYSE DES TAUX DE TAXES SUR LA CÔTE-DE-BEAUPRÉ								ANNÉE 2021
	Boischatel	L'Ange-Gardien	Château-Richer	Sainte-Anne-de-Beaupré	Beaupré	Saint-Joachim	Saint-Tite-des-Caps	Saint-Ferréol-Les-Neiges
Résidentiel	0,9235	0,6990	0,7312	0,9100	0,8800	0,6876	0,6177	0,5975
Non-Résidentiel	2,1259	1,5800	1,3600	2,2700	1,6100	1,6328	1,4815	1,0272
TAUX PAR 100 \$ D'ÉVALUATION								

**Aider**  
c'est le plus beau métier du monde

Le soutien à domicile, c'est bien plus qu'un emploi !

 [aidechezsoi.com](http://aidechezsoi.com)

# Emplois au recensement

# Census Jobs



## Statistique Canada embauche dans votre collectivité!

- La planification des écoles, du logement ainsi que des services de santé et d'urgence se fait au moyen des données du recensement.
- Nous embauchons environ 32 000 personnes dans le cadre du recensement en vue de dénombrer toutes les personnes au Canada.
- Dans le contexte actuel de la COVID-19, nous nous engageons à assurer la sécurité de nos employés en tout temps.
- Aidez votre collectivité à planifier l'avenir : postulez dès maintenant!

## Statistics Canada is hiring in your community!

- Schools, housing, and health and emergency services are all planned using census data.
- We are hiring approximately 32,000 census employees to count every person in Canada.
- In the current context of COVID-19, we are committed to ensuring the safety of our employees at all times.
- Help your community to plan for the future—apply now!

## RENSEIGNEMENTS IMPORTANTS : IMPORTANT TO KNOW:

- Le taux de rémunération varie entre 17,83 \$ de 21,77 \$ l'heure **selon le poste**, en plus des dépenses admissibles.
- Les dates de début et de fin d'emploi varient selon le poste et le lieu de travail, mais se situent dans la période allant de mars à juillet 2021.
- Vous devez être disponible pour travailler selon un horaire flexible, principalement le soir et la fin de semaine.
- Pay rates vary **by position** from \$17.83 to \$21.77 per hour, plus authorized expenses.
- Start and end dates vary by position and location, but are between March and July 2021.
- You must be available to work flexible hours, mainly during evenings and weekends.

**Postulez dès maintenant et parlez-en à un ami**

**[www.recensement.gc.ca](http://www.recensement.gc.ca)**

ATS (appareil de télécommunication pour personnes sourdes) : 1-833-830-3109



**Apply now/Tell a friend**

**[www.census.gc.ca](http://www.census.gc.ca)**

TTY (a telecommunications device for deaf persons): 1-833-830-3109

## VIDANGE DES INSTALLATIONS SEPTIQUES

Le programme de vidange des installations septiques instauré par la Municipalité se poursuit cette année. Vous trouverez sur la page d'accueil du site Web de la Municipalité la liste des adresses dont la fosse septique doit être vidangée en 2021. Si la fosse septique de votre propriété doit être vidangée cette année mais votre adresse ne se trouve pas dans la liste, veuillez communiquer avec le service d'urbanisme au 418 826-2253, poste 122, ou à [urbanisme@saintferreollesneiges.qc.ca](mailto:urbanisme@saintferreollesneiges.qc.ca).

**Nous vous rappelons que les vidanges sont effectuées selon la fréquence suivante :**

- Tous les 2 ans pour les résidences permanentes;
- Tous les 4 ans pour les résidences secondaires.

**Le coût de la vidange est facturé sur votre compte de taxes. Le montant est réparti sur 2 ou 4 ans selon la fréquence à laquelle la vidange est faite :**

- 87 \$/année pour une résidence permanente;
- 44 \$/année pour une résidence secondaire.

Pour les vidanges supplémentaires, le propriétaire doit communiquer avec l'entrepreneur (Sani-Charlevoix inc.), et le montant lui sera facturé directement par ce dernier.

La Municipalité transmettra à Sani-Charlevoix inc., au courant du mois d'avril, la liste des adresses à vidanger. Les vidanges seront effectuées entre le 1<sup>er</sup> mai et le 31 octobre, à moins de situations exceptionnelles. Sani-Charlevoix inc. communiquera avec les propriétaires au moins 48 heures avant d'effectuer la vidange. Si l'entrepreneur laisse un message et la date de vidange proposée ne convient pas, il faut le rappeler pour prévoir une autre date. Si l'entrepreneur se déplace et qu'il ne peut effectuer la vidange, une pénalité de 50 \$ sera facturée.

Pour les fosses de rétention nécessitant une vidange totale, le coût est de 245 \$ (plus taxes) par vidange. Ces fosses de rétention ne font pas partie des fosses inscrites dans le calendrier de vidange transmis à l'entrepreneur. Les propriétaires doivent communiquer avec Sani-Charlevoix inc. une semaine avant la date souhaitée de la vidange. Le coût de la vidange sera facturé directement par l'entrepreneur.



## LA BROUETTE

CHRONIQUE HORTICOLE

### LES ARBRES, NOS COMPLICES

Cette chronique horticole est destinée à faire des rappels sur des sujets soit souvent mentionnés ou considérés comme importants par plusieurs citoyens.

Cet article se veut un rappel de l'importance de la présence des arbres. On ne les voit pas toujours; on les fréquente partout; on s'y abrite du soleil et quelquefois on fait la guerre à leurs racines, en plus de s'inquiéter de les voir pousser si près des fils et si rapidement de saison en saison.

S'agit-il de tailler ses branches, de l'abattre ou de le remplacer? Peu importe l'intervention, il est préférable de prendre le temps de réfléchir et de se renseigner sur les normes existantes. Celles-ci ont pour but de protéger les arbres et de préserver ou d'augmenter la biodiversité, lors de constructions, de rénovations, d'entretiens saisonniers ou d'ajouts.

Le service d'urbanisme de la Municipalité peut vous informer du règlement en usage à ce sujet.



Hydro-Québec propose, sur son site Web, un outil incontournable, *Choisir le bon arbre ou arbuste* au <https://arbres.hydroquebec.com/recherche-arbres-arbustes>, pour vous guider sur le choix d'un arbre et son emplacement :

#### CET OUTIL PERMET DE :

- Faire une recherche par caractéristiques précises (exposition à la lumière, zone de rusticité, hauteur à maturité, etc.);
- Connaître la distance de plantation sécuritaire à respecter en présence de fils moyenne tension;
- Trouver la plante qui convient à vos besoins. Le répertoire compte plus de 1 400 espèces et variétés de plantes du Québec.

Le temps passe souvent plus vite qu'on peut le croire pour nous, comme pour les arbres. Il vaut donc mieux lever la tête avant de creuser et prévoir leur croissance pour les années à venir, car il y a peu de chances que les fils changent de place.

**Suzanne Demers**

*Responsable du Comité d'embellissement paysager  
Conseillère district 3*

# MARCHÉ AUX PUCES/VENTE DE GARAGE

**SAMEDI 22 ET DIMANCHE 23 MAI 2021 (REMIS AU 29 ET 30 MAI EN CAS DE PLUIE)**

Date limite d'inscription : 1<sup>er</sup> mai 2021

**L'activité pourrait être annulée advenant le cas où les consignes de la Santé publique nous obligeraient à le faire.**

Tous les résidents de la municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges pourront tenir une vente de garage sur leur propriété. Profitez-en pour vous débarrasser des objets qui n'ont plus d'utilité pour vous, mais qui feront sûrement le bonheur de quelqu'un autre! Participez comme vendeurs ou visiteurs! Un dépliant énumérant les adresses des résidences par secteur où se tiendra un marché aux puces sera distribué à l'ensemble de la population.

## CONSIGNES GÉNÉRALES

- Les marchés aux puces doivent se dérouler à l'extérieur, devant votre résidence ou votre commerce.
- Placez les objets à vendre sur votre terrain pour libérer votre entrée. Vos clients auront besoin d'un espace de stationnement sécuritaire.
- Considérant les délais requis pour préparer le dépliant avec la liste des participants, la Municipalité ne peut garantir l'affichage de votre inscription si vous ne respectez pas la date limite du 1<sup>er</sup> mai 2021.
- Votre adresse apparaîtra sur un dépliant qui sera distribué à la population et diffusé sur le site Web et sur la page Facebook de la Municipalité. Aucun changement ne pourra être apporté à la liste après le 1<sup>er</sup> mai. En cas d'annulation de votre vente après cette date, vous devrez installer une affiche à cet effet, sur votre propriété, le jour prévu de la vente, afin d'en informer tout client qui se présenterait à votre adresse.
- En cas de pluie, l'événement sera remis à la fin de semaine suivante.
- Heures permises : de 9 h à 19 h.
- Exceptionnellement, comme il s'agit d'une activité organisée par la Municipalité, aucun permis n'est requis.
- Vous n'avez pas à vous inscrire si vous préférez que votre adresse ne se retrouve pas dans le dépliant.



## CONSIGNES DE SÉCURITÉ

- Respectez les 2 mètres de distanciation sociale.
- Prévoyez l'équipement nécessaire pour vous laver ou vous désinfecter régulièrement les mains.
- Le port du masque est obligatoire.

## INSCRIPTIONS

- Remplissez le formulaire en ligne à l'adresse suivante : <http://bit.ly/3aug3QS>.
- Le lien est aussi disponible sur le site Web de la Municipalité dans la section Loisirs.
- Communiquez avec nous à [info@saintferreollesneiges.qc.ca](mailto:info@saintferreollesneiges.qc.ca) pour obtenir le lien cliquable par courriel ou pour recevoir une copie papier, au besoin.



## CAMPS DE JOUR 2021

**INSCRIPTIONS SUR LA PLATEFORME QIDIGO, DU 3 AU 21 MAI**

Cette année, les camps de jour se dérouleront du 28 juin au 13 août. L'équipe des loisirs vous prépare une belle programmation qui sera disponible sous peu. Pour en savoir plus, surveillez notre site Web, notre infolettre ou encore la page Facebook de la Municipalité.

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec monsieur Martin Pouliot, directeur des loisirs de la Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges, au 418 826-2253, poste 113, ou à [loisirs@saintferreollesneiges.qc.ca](mailto:loisirs@saintferreollesneiges.qc.ca).

## INSCRIPTIONS POUR L'ÉDITION 2021 DU MARCHÉ PUBLIC



Les préparatifs de l'édition 2021 du Marché public de Saint-Ferréol-les-Neiges vont bon train. La saison 2020 a été extraordinaire grâce aux citoyens qui ont participé en grand nombre chaque semaine, beau temps, mauvais temps. Votre participation et votre soutien nous encouragent à nous améliorer constamment.

Pour l'édition 2021, sans donner de dates précises, nous pouvons vous confirmer que le Marché aura lieu tous les dimanches de juillet à octobre. C'est maintenant le temps de vous inscrire !

### QUI PEUT S'INSCRIRE POUR AVOIR UN KIOSQUE AU MARCHÉ ?

- Producteurs agroalimentaires, transformateurs et restaurateurs qui ont en leur possession un permis du MAPAQ (ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec).
- Artistes ou artisans.
- Organismes sans but lucratif ou communautaires offrant des services à la communauté.

### STATUT

Afin d'offrir une constance dans les produits offerts et dans le nombre de marchands, nous vous demandons de choisir un statut de marchand lors de votre inscription. Deux choix s'offriront à vous :

1- **Marchand permanent** : présence régulière, tous les dimanches.

2- **Marchand invité** : deux emplacements sont prévus pour les producteurs invités. Un horaire sera établi avec tous les marchands inscrits dans cette catégorie, en fonction de leur intérêt et de leurs disponibilités.

### PRIORITÉ

Comme les places du Marché sont limitées et que nous voulons offrir un marché diversifié, nous allons privilégier les entreprises de Saint-Ferréol-les-Neiges, mais éviter les doublons afin d'offrir aux clients des produits différents. Nous avons un nombre limité d'emplacements. Premier arrivé, premier servi !

### DÉROULEMENT

Tous les dimanches, vous devez arriver à l'avance, car vous êtes responsables de monter et de démonter votre kiosque (tente, tables, pesées, etc.), avant et après l'heure d'ouverture du Marché. Vous devez respecter vos engagements et être présents à tous les marchés où vous vous êtes inscrits. Les clients comptent sur vous et votre présence, et ce, beau temps, mauvais temps.



### POUR VOUS INSCRIRE

- Remplissez le formulaire en ligne à l'adresse suivante : <http://bit.ly/3tSOGJp>.
- Le lien est aussi disponible sur la page Facebook : Marché public de St Ferréol les Neiges.
- Communiquez avec nous à [info@saintferreollesneiges.qc.ca](mailto:info@saintferreollesneiges.qc.ca) pour obtenir le lien cliquable par courriel ou pour recevoir une copie papier, au besoin.

**DATE LIMITE D'INSCRIPTION : 30 MAI 2021**

Au plaisir de vous compter parmi nous !

# JARDINS COMMUNAUTAIRES

## VOUS SOUHAITEZ CULTIVER UN POTAGER DANS UN JARDIN COMMUNAUTAIRE?

La Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges offre aux citoyens la possibilité de cultiver un lot dans l'un de ses deux jardins communautaires. Au total, 26 lots sont disponibles: 16 lots dans le jardin du secteur village, derrière l'église, et 10 lots dans le jardin du secteur du lac du Faubourg.

Les jardins seront accessibles de la mi-mai à la mi-octobre 2021, selon les conditions climatiques.

Pour assurer le succès de l'activité, chacun doit contribuer en réalisant les tâches et l'entretien nécessaires à la culture d'un lot. Ces tâches sont obligatoires pour conserver son statut d'utilisateur :

- Sarclage régulier;
- Arrosage adéquat;
- Cueillette régulière pour éviter le gaspillage alimentaire;
- Disposition des mauvaises herbes et des déchets de manière responsable.

Afin de permettre au plus grand nombre de citoyens possible de profiter des jardins communautaires au fil des ans, s'il y a plus d'inscriptions que de lots disponibles, ceux-ci seront attribués par tirage au sort.



### POUR VOUS INSCRIRE :

- Remplissez le formulaire en ligne à l'adresse suivante : <http://bit.ly/3jdPHqu>.
- Le lien est aussi disponible sur le site Web de la Municipalité dans la section : **Loisirs/Jardin communautaire**.
- Communiquez avec nous à [info@saintferreollesneiges.qc.ca](mailto:info@saintferreollesneiges.qc.ca) pour obtenir le lien cliquable par courriel ou pour recevoir une copie papier, au besoin.

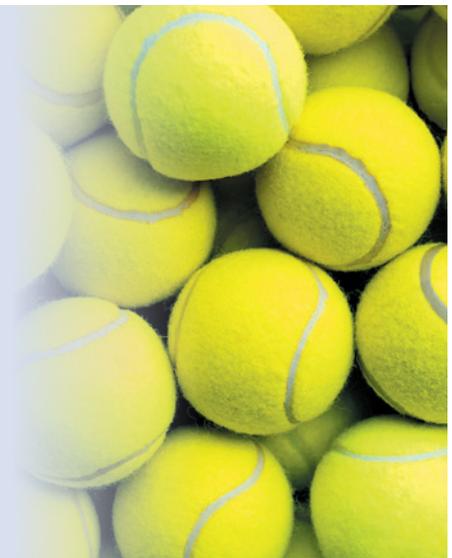
## TERRAINS DE TENNIS AU PARC DU FAUBOURG OLYMPIQUE

Après une première saison très achalandée, avec plus de 350 utilisateurs et de 2500 heures de jeu réservées en ligne, nous avons le plaisir de vous annoncer la venue de l'entraîneur de tennis Yanick Pelletier qui s'occupera de la programmation et des entraînements.

Yanick Pelletier compte plus de 20 ans d'expérience dans le tennis de haut niveau. Il est certifié entraîneur niveau 3 par Tennis Canada et détient un DAE (diplôme avancé en entraînement) de l'Institut national des sports du Québec.

Cours privés et semi-privés, entraînements de groupe (enfants et adultes), Cardio tennis et autres activités seront de la partie!

Une activité d'ouverture, plus tard en mai, sera bientôt annoncée. Restez à l'affût pour plus de détails!



## PRÈS DE CHEZ VOUS

### PLUS QU'UN CLUB, PLUS QUE DU SKI DE FOND

par Karine Husson

Les jeunes ne sont pas les principales victimes du coronavirus, mais ils sont fortement touchés par les mesures de confinement. Depuis près d'un an, en plus de devoir s'adapter à l'enseignement à distance, ils ne peuvent plus fréquenter leurs amis ni pratiquer en groupe les activités qui les passionnent. À un âge où la socialisation est au cœur des préoccupations, pas étonnant que plusieurs aient l'impression d'avancer dans la brume...

Heureusement, il y a des phares — et des gardiens de phare — qui permettent de garder le cap. C'est le cas du Club nordique Mont-Sainte-Anne, CNMSA pour les intimes, et de son équipe de coaches. Au cours des derniers mois, ce club a fait une réelle différence dans la vie des quelque 80 jeunes qui le fréquentent. Pas de compétitions ? Pas d'entraînements en équipe ? Pas grave ! Entraîneurs, administrateurs, parents bénévoles : tous ont redoublé d'efforts et de créativité, histoire que ces jeunes fondeurs continuent de bouger, de progresser et, surtout, de s'amuser !



**« Avoir des entraîneurs motivés, qui nous lancent constamment des défis, a aidé à nous garder motivés »,** affirme Anaïs Paradis. Tous les samedis matin, Frédéric Touchette — alias Coach Fred, l'entraîneur des 14 ans et plus — organise une rencontre de groupe en vidéoconférence. Au programme : séances techniques avec analyse vidéo montrant les skieurs de la Coupe du monde en action, conférence avec une psychologue sportive ou une

nutritionniste, présentation des prochains entraînements à faire individuellement, défis de la semaine (parfois loufoques, comme fabriquer le déguisement de dinosaure le plus drôle et ensuite le revêtir pour aller faire 20 minutes de T-Rex, un exercice de musculation pour le haut du corps), etc. Le mercredi soir, on remet ça avec une séance de musculation sur Zoom.

**« L'attitude des jeunes est très bonne, souligne Frédéric Touchette, qui a lui-même fait partie de l'équipe canadienne de ski de fond. C'est certain qu'ils étaient déçus quand on a appris qu'il n'y aurait pas de courses cette saison, mais une fois la nouvelle encaissée, ils se sont retroussés les manches et ont décidé de se concentrer sur ce qu'ils pouvaient contrôler. »**

En l'absence de compétitions, les coaches du CNMSA ont aidé les jeunes à trouver une motivation intrinsèque pour s'entraîner. Une force qui leur sera utile dans une éventuelle carrière d'athlète... et

dans la vie en général. « J'ai appris à regarder les choses différemment et à être plus attentif au plaisir de skier et de faire du sport, plutôt qu'au plaisir de compétitionner et de performer, avance Alexis Ermel. Je pense même que ça va m'être utile plus tard, entre autres pour continuer de travailler fort dans les moments plus difficiles, quand la performance n'est pas au rendez-vous, ou si une blessure me force au repos. »

Au-delà des compétitions, ce qui manque le plus aux jeunes, ce sont les entraînements en groupe, tous ensemble. Ces moments où ils se donnaient rendez-vous pour transpirer, mais aussi pour rigoler et fraterniser. Revers de la médaille : c'est une belle occasion de développer d'autres aptitudes, comme l'explique Thomas Boutet. **« J'ai réalisé que quand je m'entraîne tout seul, c'est un bon moment pour me concentrer sur ma technique. Et j'ai appris à faire des intensités sans avoir quelqu'un avec moi, je suis plus autonome qu'avant. »** Pour sa part, Anaïs Rhéaume affirme que le retour qu'elle doit faire après sa séance avec le coach la motive à aller skier. Elle est fière de sa détermination, malgré le fait de devoir s'entraîner seule.



Alexis Quintin renchérit : **« C'est plus dur de te pousser quand tu es tout seul, sans personne pour te challenger. Mais même à distance, l'esprit d'équipe est resté très fort. Je ne sais pas ce que j'aurais fait si je n'avais pas été dans le Club. Faire du sport, ça change les idées et ça t'enlève du stress, donc ça aide même à réussir à l'école. »**

Les médias sociaux ont aussi été mis à contribution pour stimuler la motivation. **« Notre page Facebook était très active, précise Marie-Odile Raymond, qui entraîne les 13 ans et moins. Les jeunes publiaient des photos de leurs expéditions, de la réalisation de leurs défis... Ils s'encourageaient l'un l'autre et même sans être en groupe, ça nourrissait leurs sentiments d'appartenance. On a aussi présenté des cliniques virtuelles de fartage, des conférences, des suggestions d'activités physiques à faire en famille dans la région. Et on a maintenu un contact visuel coach/athlète chaque semaine, pour voir comment ils allaient, les encourager et s'assurer qu'ils restaient motivés. »**

Heureusement, le centre d'entraînement est extérieur et restait accessible, contrairement à d'autres sports. Au début des vacances de Noël, alors qu'il était encore permis de faire des activités extérieures en groupe de huit, Marie-Odile a organisé des petits camps d'entraînement avec les jeunes. « **C'était le bonheur!** », s'exclame-t-elle. Désormais, elle lance des défis intra-club, que chacun peut faire de son côté pour ensuite partager sa fierté. Maman de trois athlètes — et elle-même olympienne —, Marie-Odile se préoccupe par-dessus tout de la santé physique et mentale des jeunes. « **On veut leur montrer qu'ils sont importants et qu'on est là pour eux, qu'on ne les lâchera pas. On leur explique que toutes les activités physiques sont bonnes, que l'objectif, c'est**



**de se développer à long terme et d'adopter de saines habitudes de vie. Et qu'en plus, ça va les aider à devenir meilleurs en ski de fond. Les jeunes apprennent à être résilients, à tourner le négatif en positif. Et ils en profitent pour améliorer des aspects qu'on a moins le temps de travailler d'habitude, avec le calendrier de compétitions. »**

Cette appartenance à un clan ne profite pas qu'aux jeunes. Les coaches aussi y trouvent du réconfort. Quand on demande à Fred Touchette s'il pense avoir un impact sur le moral de ses athlètes, il répond, sourire en coin « **Oui... autant qu'eux en ont sur le mien! C'est là que je me rends compte à quel point j'aime ça, coacher et être avec eux lors des entraînements. Je suis certain qu'en ayant traversé cette pandémie ensemble, on va être encore plus forts après. »**

Parce qu'après tout, voir plus loin, c'est à ça que servent les phares...

## OPÉRATION DE SENSIBILISATION AUPRÈS DES MOTONEIGISTES

Depuis le début de l'année 2021, la Sûreté du Québec de la MRC de La Côte-de-Beaupré a reçu plusieurs plaintes liées à la pratique de la motoneige hors-piste dans le rang Saint-Julien et dans le secteur du Mont-Sainte-Anne à Saint-Ferréol-les-Neiges.

Pour donner suite à ces signalements, des policiers motoneigistes et patrouilleurs ont effectué des opérations de surveillance afin de sensibiliser les motoneigistes dans les secteurs visés. Cependant, plusieurs citoyens ont reçu des infractions pour le non-port du casque, la conduite du véhicule sans avoir l'âge requis, ainsi que des manœuvres illégales.

### Voici quelques dispositions importantes de la Loi sur les véhicules hors route :

- Le conducteur d'un véhicule hors route doit obtenir l'autorisation du propriétaire ou du locataire de la terre du domaine privé afin d'y circuler (art. 70 - 350 \$, art. 30 art. 21 - 450 \$ et art. 48 - 250 \$);
- L'âge minimal pour conduire un véhicule hors route est de 16 ans (art. 21 - 100 \$);



- Le propriétaire, le gardien du véhicule hors route ou une personne en autorité sur un enfant, qui permet ou qui tolère la conduite d'un tel véhicule par un enfant de moins de 16 ans hors sentier (art. 21 - 450 \$);
  - Pour les jeunes âgés de 16 et 17 ans désirant conduire un véhicule hors route, un certificat d'aptitude est obligatoire (art. 16 code 201 - 450 \$);
  - Il est interdit de circuler sur les chemins publics avec un véhicule hors route, sauf dans les cas d'exception prévus à la Loi sur les véhicules hors route (art. 73 - 350 \$);
  - Le port du casque protecteur est obligatoire (conducteur et passager), peu importe l'endroit où l'on circule en véhicule hors route (art. 52 350 \$).
- Rappelons que par ces opérations, la Sûreté du Québec souhaite que les adeptes de la motoneige puissent profiter de cette activité récréotouristique en toute sécurité et légalité, partout à travers le Québec.
- Jonathan Jauron, directeur  
CSMRC Sainte-Anne-de-Beaupré  
Sûreté du Québec

# PRÈS DE CHEZ VOUS



## ÉVÉNEMENT PARTICIPACTION 2021

ORGANISÉ PAR LE CLUB DE MARCHÉ  
CÔTE-DE-BEAUPRÉ



L'événement pancanadien ParticipACTION aura lieu du 1<sup>er</sup> au 30 juin 2021. En 2020, cet événement a dû être annulé à cause de la pandémie. Cette année, nous avons l'espoir de pouvoir le réaliser en ajoutant quelques mesures sanitaires appropriées, selon les recommandations de la Santé publique.

En 2019, nous avons réalisé l'événement ParticipACTION dans le secteur de la rivière Jean-Larose. Notre événement a été un franc succès :

- Du 31 mai au 16 juin 2019;
- 11 randonnées sur le sentier de la rivière Jean-Larose;
- 4 sessions de cours de marche nordique;
- 174 participants (membres du Club de Marche Côte-de-Beaupré et résidents de la Côte-de-Beaupré);
- 20 125 minutes d'activité physique;
- Saint-Ferréol-des-Neiges a terminé en 7<sup>e</sup> position au Québec avec un total de 35 608 minutes.

Le Club de Marche Côte-de-Beaupré va participer à l'édition ParticipACTION 2021 [www.participaction.com/fr-ca](http://www.participaction.com/fr-ca) du 1<sup>er</sup> au 30 juin de la façon suivante :

- Des randonnées pédestres du lundi au vendredi, en matinée, dans des sentiers à Saint-Ferréol-les-Neiges et sur la Côte-de-Beaupré:
  - Randonnées régulières du Club avec des distances variant de 5 à 10 km;

- Activités encadrées par un éducateur physique avec des entraînements en sentiers;
- Deux conférences sur les bonnes pratiques et les bienfaits d'un programme d'activité physique en randonnée pédestre (en présentiel dans un lieu à déterminer et/ou par webinaire selon l'évolution de la pandémie).

Le Club de Marche Côte-de-Beaupré a retenu les services de M. Jacques Mainguy, éducateur physique et marathonien, cumulant 50 ans d'expérience dans l'entraînement physique pour les adultes et les aînés.

En plus des membres du Club, les résidents de la Côte-de-Beaupré sont invités à participer gratuitement à l'événement. Rendez-vous sur notre page Facebook [www.facebook.com/ClubMarcheCoteBeaupre/](https://www.facebook.com/ClubMarcheCoteBeaupre/) pour nous manifester votre intérêt à participer et obtenir les informations détaillées qui seront communiquées ultérieurement.

Pour devenir membre du Club de Marche Côte-de-Beaupré, nous vous invitons à prendre connaissance de nos règlements et de notre mode de fonctionnement et à remplir le formulaire d'inscription sur notre blogue [clubdemarchecotedebeaupre.blogspot.ca/](http://clubdemarchecotedebeaupre.blogspot.ca/).

Luc Legendre  
[luc.legendre@icloud.com](mailto:luc.legendre@icloud.com)  
418 580-2275

# VACCINATION COVID-19

## BESOIN D'AIDE?

Nous vous offrons  
gratuitement:

- Assistance pour la prise de votre rendez-vous
- Transport aller-retour vers le centre de vaccination



## POUR PLUS DE DÉTAILS

- Visitez notre page de renseignements:  
[www.associationbenevolecb.com/covid19](http://www.associationbenevolecb.com/covid19)
- ou contactez-nous au:  
**418 827-8780 poste 101**

En collaboration avec:



Fondation de l'Hôpital  
Sainte-Anne-de-Beaupré



## Nouveau programme de jumelage interculturel sur la Côte-de-Beaupré !

- Envie d'accueillir un nouvel arrivant immigrant et faire des rencontres enrichissantes ?
- Envie de partager la culture et d'apprendre des nouvelles choses ?

Le SANA vous invite à participer au programme de jumelage interculturel de la Côte-de-Beaupré.

Par le biais de jumelages basés sur les intérêts communs, vous pourrez rencontrer des citoyens québécois ou des nouveaux arrivants immigrants.

Le tout dans un but d'échanges, d'amitiés favorisant l'accueil, le partage et l'intégration des nouveaux arrivants.

### Comment participer ?

Contactez-nous par téléphone au **418-827-8211**, poste 530 ou par courriel à [sana.cotebeaupre@cje-appui.qc.ca](mailto:sana.cotebeaupre@cje-appui.qc.ca)



**Brisez l'isolement,  
échangez sur vos  
cultures !**

Développé par :



SERVICE D'ACCUEIL  
NOUVEAUX ARRIVANTS



Avec la participation financière de :



PRÈS DE CHEZ VOUS

## Contribuez à leur bien-être



### Préposé(e)s d'aide à domicile recherché(e)s

#### Nos avantages

-  Horaire flexible
-  Tâches variées
-  Salaire compétitif  
De 17.52\$ à 19.17\$  
+primes jusqu'à 26.17\$
-  Allocation de déplacement
-  Aucune expérience ou formation requise
-  Formation rémunérée offerte sur place

#### Comment appliquer?

Envoyez votre candidature au  
[info@aideorleans.ca](mailto:info@aideorleans.ca)

Pour plus de renseignements  
418 664-2222  
[aideorleans.ca](http://aideorleans.ca)

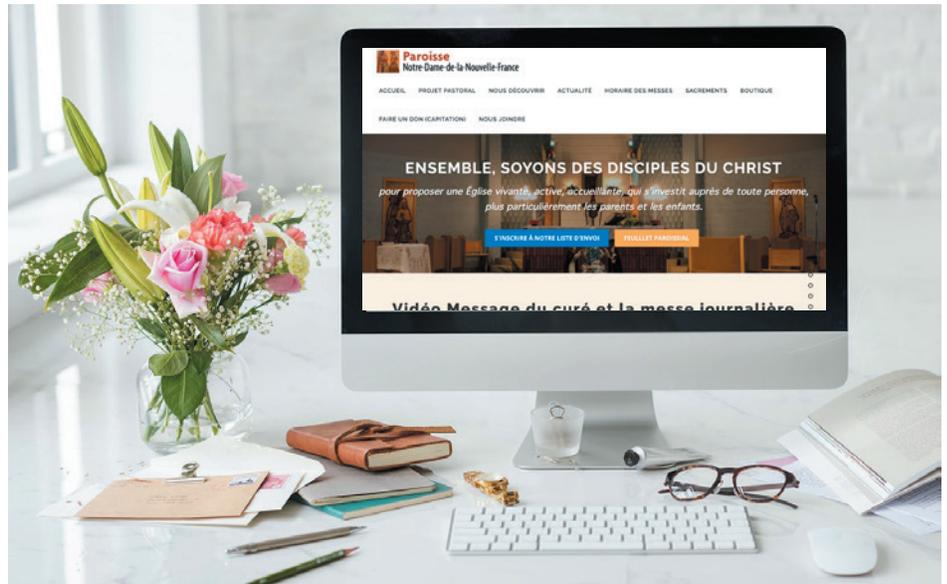
Membre du réseau de coopération des EÉSAD



## CONSULTEZ RÉGULIÈREMENT NOTRE SITE INTERNET

Vous y trouverez toute l'information concernant les événements qui se déroulent dans nos différents milieux ou au Diocèse de Québec. Prenez note que le feuillet paroissial, en format papier, n'est plus publié depuis la fermeture définitive de l'Imprimerie Limoilou. Vous pouvez en prendre connaissance sous l'onglet « Feuillet paroissial » sur notre site Internet [paroissendnf.org](http://paroissendnf.org).

N'hésitez pas à communiquer avec nous à [secretariatpndnf@videotron.ca](mailto:secretariatpndnf@videotron.ca) pour toute information que vous aimeriez connaître concernant la vie de nos communautés chrétiennes. Ensemble pour la mission... mais différemment!



### AIDEZ-NOUS... PAR VOTRE DON, SI MINIME SOIT-IL.

La précarité financière atteint de plein fouet nos milieux. Nous souhaitons rappeler aux donateurs habituels et occasionnels l'importance de poursuivre leurs contributions, dans le respect de leur propre situation.

Si vous désirez faire un don à votre communauté locale, faites-le par envoi postal au 3432, avenue Royale, Saint-Ferréol-les-Neiges (Québec) G0A 3R0, en faisant votre chèque au nom de *Notre-Dame-de-la-Nouvelle-France* ou en allant sur notre site Internet [paroissendnf.org](http://paroissendnf.org). Votre don sera remis à votre communauté chrétienne.

*Merci pour votre soutien et votre générosité.*

*Soutenez-nous et faites un don!*

## MESSE TÉLÉVISÉE

Chaque matin, du lundi au samedi, dès 6 h 30 sur le canal 609 de MAtv, ou sur le site Web du Sanctuaire de Sainte-Anne-de-Beaupré, la messe est diffusée de la chapelle du Saint-Sacrement (Basilique de Sainte-Anne-de-Beaupré). Joignez-vous à nous pour cette célébration de « Ma Rencontre avec Dieu ». Si vous désirez offrir une intention lors de cette messe, vous pouvez communiquer avec Mme Lucie Crépault à [secretariatpndnf@videotron.ca](mailto:secretariatpndnf@videotron.ca).





## BIBLIOTHÈQUE AUX SOURCES

### NOTRE HORAIRE

Mard	de 13 h 30 à 16 h 30
Mercredi	de 13 h 30 à 16 h 30 et de 18 h 30 à 20 h
Judi	de 18 h 30 à 20 h
Samedi	de 13 h 30 à 16 h 30
Dimanche	de 13 h 30 à 16 h 30

### Horaires spécial en temps de COVID-19 pour le service de prêt sans contact :

Mardi	de 13 h 30 à 14 h 30
Mercredi	de 13 h 30 à 14 h 30 et de 18 h 30 à 19 h 30
Judi	de 18 h 30 à 19 h 30
Samedi	de 13 h 30 à 14 h 30
Dimanche	de 13 h 30 à 14 h 30

### RAPPEL

La chute à livres située tout juste à côté de la porte d'entrée extérieure de la bibliothèque vous permet de retourner vos livres, revues ou CD au moment qui vous convient. Nous vous demandons de mettre, si possible, chaque lot dans un sac afin d'éviter les bris. Vous pouvez renouveler vos prêts par Internet, à l'aide de votre NIP, ou encore en téléphonant à la bibliothèque, au 418 826 3540, ceci afin d'éviter les frais de retard. À noter, cependant, que les biens réservés par un autre abonné ou encore les biens obtenus grâce à un prêt entre bibliothèques ne peuvent être renouvelés. L'abonnement à la bibliothèque est gratuit. L'emprunt des nouveautés l'est également.

*À vous d'en profiter!*

### SERVICE DE PRÊT SANS CONTACT EN PÉRIODE DE COVID-19

Ces mesures s'appliquent tant que la municipalité demeurera en zone rouge, ce qui est le cas au moment d'écrire ces lignes. Si la situation sanitaire venait à changer avant la parution d'une nouvelle édition du journal Le Sommet, vous serez informés des nouvelles conditions d'utilisation des services de la bibliothèque par l'infolettre de la Municipalité ou encore par un courriel envoyé à tous les abonnés dont nous avons l'adresse électronique. Nous vous remercions de votre compréhension.

La bibliothèque est ouverte pour un service de prêt sans contact. Ainsi, les abonnés ont accès à la bibliothèque en respectant les mesures de protection et de distanciation. Il faut porter le masque et se désinfecter les mains en entrant. Il faut également réserver vos livres au préalable puisque vous ne pourrez pas circuler dans les rayons. Les livres que vous aurez réservés vous seront remis au comptoir.

### COMMENT PROCÉDER

Vous devez avoir en main votre carte d'abonné. Vous pouvez consulter le catalogue par Internet au <https://www.reseaubibliocnca.qc.ca/fr/m-bibliothèque/b433/bibliothèque-aux-sources-saint-ferreol-les-neiges>. Cliquez ensuite sur l'onglet « Catalogue », puis sélectionnez « Saint Ferréol les Neiges » dans le champ « Bibliothèque ». Vous pouvez choisir vos livres par titre, auteur, sujet, etc. Si vous connaissez déjà le titre du livre que vous voulez, vous passez à l'étape suivante.

Vous pouvez aussi réserver par courriel à [biblio@saintferreollesneiges.qc.ca](mailto:biblio@saintferreollesneiges.qc.ca) ou par téléphone au 418 826-3540. N'oubliez pas d'indiquer votre nom, votre numéro de téléphone et, si possible, votre numéro d'abonné. Vous serez informés lorsque votre commande sera prête et pourrez venir la chercher lors d'une période d'ouverture de la bibliothèque.



L'équipe des bénévoles est heureuse de vous offrir un service d'aide au choix de livres pour enfants pendant que l'accès à la bibliothèque est limité, en raison de la pandémie.

Les parents intéressés peuvent faire une demande de livres pour enfants (album, BD, documentaire, roman) par courriel à [biblio@saintferreollesneiges.qc.ca](mailto:biblio@saintferreollesneiges.qc.ca) ou encore en téléphonant à la bibliothèque, au 418 826 3540. Vous devez indiquer le nom de l'enfant, son âge ainsi que ses préférences de lecture. N'oubliez pas votre numéro de téléphone pour que nous puissions vous informer lorsque la commande sera prête.

Vous recevrez un « sac-surprise » contenant jusqu'à cinq livres choisis par la bibliothèque selon vos indications. Nous espérons que les livres sélectionnés plairont aux jeunes lecteurs. Le retour des « sacs-surprises » se fera comme pour les autres retours, en déposant les biens dans la chute à livres située à l'entrée extérieure du bâtiment.

Ce mois-ci, pour vous guider dans votre choix de livres pour jeunes, nous publions la liste des acquisitions récentes en littérature jeunesse. Ces titres seront inclus au catalogue au moment où vous lirez ces lignes.



## ALBUMS

Massamba : le marchand de tours Eiffel	B. Fontanel	
Mary, auteure de Frankenstein	Linda Bailey	
Mais je t'aime déjà!	Jory John et Benji Davies	

## ROMANS

Les méchants, T. 12: L'être élu ?!	Aaron Blabey	6 à 10
Full textos, T. 6: Qui aime qui ?	Carine Paquin	6 à 10
Journal d'un dégonflé, T.15: Le grand bain	Jeff Kinney	6 à 10
Défense d'entrer! Filles, T. 2: Amours et déceptions	Caroline Héroux	10 à 14
La fille qui avait bu la lune	Kelly Barnhill	10 à 14
Planète snowboard, T. 1: Style de vie	François Bérubé	10 à 14
Anna Caritas, T. 4: Carnage	Patrick Isabelle	10 à 14
Repartir	Gordon Korman	6 à 10
Lucy Wolvérène, T. 1: Les cristaux d'Orléans	Sandra Dussault	10 à 14
Croc fendu	Tanya Tagaq	14+
Infectés, T. 1	Marc-André Pilon	14+

## BD

Mutants, T. 1: Les amitiés sauvages	Karine Glorieux	
Aventurosaure, T. 3: L'Oracle de Triasio	Julien Paré-Sorel	
Mimose & Sam, T. 1	Catherine Lamontagne-Drolet	

## DOC

Art: 40 grands peintres	B. Fontanel	
Anthologie illustrée de l'Univers	Will Gater	
Sucré, salé, poivré et compagnie	Jacques Pasquet	
Le boss des bécosses	Anne-Marie Beaudoin-Bégin	

## SUGGESTIONS DE LECTURE DANS NOTRE COLLECTION DE LITTÉRATURE JEUNESSE

**Albums 3 à 6 ans :** Jory John et Benji Davies : Mais je t'aime déjà

**Romans 6 à 10 ans :** Carine Paquin : Full textos, Qui aime qui ? (tome 6)

**Romans 10 à 14 ans :** François Bérubé : Planète Snowboard, tome 1: Style de vie

**Romans 14 ans et plus :** Sandra Dussault : Lucy Wolvérène, tome 1 : Les cristaux d'Orléans

*Entre-temps, nous continuons d'enrichir notre collection de livres pour que vous ayez toujours du plaisir à fréquenter votre bibliothèque municipale. Au plaisir de vous y revoir bientôt.*

*L'équipe des bénévoles*



## SURVEILLEZ NOTRE PAGE FACEBOOK

pour en savoir plus sur la programmation des camps de jour! Inscriptions sur Qidigo du 3 au 21 mai.



## DEVENEZ BÉNÉVOLES POUR L'ESPACE TROC'DON!

Joignez-vous à l'équipe de bénévoles pour la saison 2021. Postulez en ligne à <https://m.facebook.com/espacetrocdon/>



La prochaine parution du journal *Le Sommet* se fera en juin.

Vous avez des commentaires ou des suggestions? Écrivez-nous à [info@saintferreollesneiges.qc.ca](mailto:info@saintferreollesneiges.qc.ca)